

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
(M.E.S.R.S.)

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(U.A.C.)

\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE  
APPLIQUEE ET DE MANAGEMENT  
(E.N.E.A.M.)



\*\*\*\*\*

## MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DE CYCLE II

Option : Economie Appliquée

Filière : Statistique

THEME : FISCALITE DE DEVELOPPEMENT ET  
CROISSANCE ECONOMIQUE : CAS DU BENIN

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

**Dorinali YALLA BONI**

**SOUS LA DIRECTION DE :**

MAITRE DE STAGE

**Mr SOUBEROU O. Bachir**

Economiste-Planificateur

Directeur de la Prévision et de la Conjoncture

TUTEUR DE MEMOIRE

**Mr ADJOVI G. S. Epiphane**

Statisticien-Economiste

Enseignant à l'ENEAM

Promotion 2009-2010

**IDENTIFICATION DU JURY**

<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>ROLE</b>
Dr ADANGUIDI Jean	Président
Dr SENOU M. Barthélémy	Vice – Président
ADJOVI G. S. Epiphane	Tuteur de Mémoire
SOUBEROU O. Bachir	Maître de Stage

**AVERTISSEMENT**

**« L'ÉCOLE NATIONALE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE ET DE MANAGEMENT (ENEAM) N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE DOCUMENT. CES OPINIONS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PROPRES À SON AUTEUR. »**

**DEDICACE**

*Je dédie ce mémoire à :*

***Mon épouse***

*Ton amour, ton accompagnement sans faille et tes multiples sacrifices m'ont apporté l'encouragement nécessaire à l'aboutissement de ce travail. Que la grâce infinie du seigneur Jésus-Christ te comble auprès de moi et de notre fille Koupamba Marion Lucia.*

***Mon Père***

*Toujours disponible pour tous mes besoins, tu m'as donné le goût de l'effort sans lequel ce travail ne saurait être une réalité. Trouve ici le témoignage de mon affectueux attachement.*

***Ma mère***

*Tu m'as tout donné. Permits-moi de te témoigner toute ma reconnaissance pour tant d'amours, de soins, d'applications et de sacrifices.*

***Tous mes frères***

*Que ce modeste travail suscite en vous l'ambition de toujours aller de l'avant.*

***Mes collègues et amis***

*Prenez ce travail comme le fruit de vos multiples sollicitudes à mon égard.*

**REMERCIEMENTS**

*La réalisation du présent document ne serait effective sans la participation de plusieurs personnes que nous tenons à remercier très sincèrement. Qu'elles trouvent ici, l'expression de notre profonde gratitude. Nous pensons à :*

- ✓ *Monsieur Epiphane ADJOVI, notre tuteur de mémoire, pour la dévotion et rigueur scientifique dont il a fait montre dans l'aboutissement de ce travail ;*
- ✓ *Notre maître de stage, Monsieur Bachir O. SOUBEROU pour ses conseils, son attention et son dévouement tout au long de la rédaction de ce document ;*
- ✓ *Tous les enseignants de l'ENEAM, pour la formation de qualité et la recherche de l'excellence qu'ils nous ont inculquées;*
- ✓ *Tout le personnel de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) en général et à celui de la Direction de la Prévision et de la Conjoncture (DPC) en particulier. Leur franche collaboration nous a permis de disposer régulièrement des données statistiques nécessaires à la réalisation de ce travail ;*
- ✓ *Monsieur Wilfried WEDOKOU pour ses observations pertinentes, ses orientations et son soutien sans faille ;*
- ✓ *Messieurs Aristide MEDENOU, MADJI Gaspard, DAGBA Flavien, Elie IDOHOU, Aurélien AHAN pour le soutien et les orientations continues qu'ils ont apportées durant tout le processus ;*
- ✓ *Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre formation et à ce travail et dont les noms n'ont pas été cités, recevez toutes nos profondes gratitude.*

**SOMMAIRE**

INTRODUCTION GENERALE .....	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE .....	4
1.1. PROBLEMATIQUE .....	5
1.2. OBJECTIFS, HYPOTHESES ET INTERET DE L'ETUDE .....	9
1.3. REVUE DE LITTERATURE .....	11
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	31
2.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	32
2.2. L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES .....	33
CHAPITRE III : BASE POUR UNE FISCALITE PROPICE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU BENIN .....	39
3.1. ESQUISSES DES CARACTERISTIQUES D'UNE FISCALITE DE DEVELOPPEMENT POUR L'ECONOMIE BENINOISE .....	40
3.2. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS MACRO- ECONOMIQUES .....	45
3.3. ANALYSE DES RESULTATS .....	54
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	67

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Evolution comparée des pressions fiscales des pays de l'UEMOA de 2007 à 2011	47
Tableau 2 : Résultats du test de Dickey Fuller sur les variables	55
Tableau 3 : Résultats des tests de cointégration de Johansen	56
Tableau 4 : Résultats des tests de Dickey Fuller sur les résidus	58
Tableau 5 : Résultats des tests d'autocorrélation des erreurs de Breusch Godfrey	59
Tableau 6 : Résultats des tests d'hétéroscédasticité des erreurs de White	59
Tableau 7 : Résultats des estimations des modèles	61

**LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Evolution comparée de la pression fiscale par rapport aux normes.....	45
Graphique 2 : Evolution du taux de pression fiscale au sein de l’UEMOA en 2008 .....	46
Graphique 3 : Evolution du taux de croissance de 1991 à 2011 .....	48
Graphique 4 : Evolution comparée des réalisations de recettes fiscales et des dépenses.....	49
Graphique 5 : Evolution du taux d’accroissement des recettes fiscales réalisées de 1991 à .....	50
Graphique 6 : Evolution comparée des recettes réalisées d’impôts directs et indirects .....	51
Graphique 7 : Evolution comparée des taux d’accroissement des recettes des impôts .....	52
Graphique 8 : Pourcentage des entreprises du secteur formel et informel au Bénin selon les ....	53
Graphique 9 : Résultat des tests de normalité des résidus.....	57
Graphique 10 : Résultats des tests de Stabilité de Cusum des modèles MCE .....	60
Graphique 11 : Illustration de la pression fiscale potentielle de l’économie béninoise .....	64

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BiPEN	Bilan et Perspective de l'Economie Nationale à court et moyen termes
BM	Banque Mondiale
BNC	Bénéfice Non Commercial
CAPOD	Projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement
CD	Code des Douanes
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGI	Code Général des Impôts
CME	Contribution des Micro Entreprises
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DPC	Direction de la Prévision et de la Conjoncture
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vies des ménages
FMI	Fonds Monétaire International
GRFD	Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement
IDE	Investissement Direct Etranger

---

IGR	Impôt Général sur Revenu
INS	Institut National de la Statistique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NLTPS	Etude Nationale de Perspective à Long Termes
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONPDHD	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
TOFE	Tableau des Opérations Financières et Economiques de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
VPS	Versement Patronal sur Salaire

**RESUME**

*Le présent document examine les liens qui existent entre la fiscalité et la croissance économique au Bénin et évalue le rôle qu'une fiscalité de développement peut jouer sur la croissance dans le pays. La démarche adoptée pour mener l'étude comprend trois grands volets : la recherche documentaire, l'analyse des données collectées et les estimations économétriques.*

*Bien que les réalisations de recettes aient connu une évolution à la hausse, leur taux d'accroissement a enregistré une tendance baissière. Cette baisse est plus prononcée au niveau des impôts directs que des impôts indirects. Ces réalisations de recettes reposent sur une minorité de contribuables tandis que la grande masse échappe au fisc et constitue ainsi le secteur informel.*

*L'analyse des possibilités de correction des déséquilibres du PIB, révèle que les impôts directs (impôts sur revenus etc.) sont plus favorables à la croissance que les impôts indirects. Par ailleurs, la pression fiscale potentielle de l'économie béninoise (20,49%) n'a jamais été atteint, soutenant ainsi une intensification des actions en recouvrement d'impôts.*

*Plusieurs réformes en cours devraient favoriser à terme la croissance économique. D'autres propositions concernent notamment l'imposition d'une transition fiscale qui recommande qu'on mette un accent particulier sur les impôts directs, la création de conditions incitatives à l'investissement privé à travers les dépenses en investissements publics et le renforcement du contrat social et fiscal entre les citoyens et leur gouvernement.*

*Enfin, des efforts doivent être faits dans le sens de l'élargissement de la base imposable, la lutte contre l'évasion, l'incivisme en matière fiscale, la concurrence déloyale et la corruption.*

## INTRODUCTION GENERALE

Les gouvernements de tous les pays quel que soit leur régime politique, leur situation géographique, leur degré de développement se fixent toujours un double objectif de progrès économique et de progrès social. Progrès économique, cela suggère une agriculture aux rendements satisfaisants, une industrie bien outillée, un système de distribution efficace et bon marché. Progrès social, cela suppose l'amélioration du train de vie des populations, la réduction du taux de mortalité, un système éducatif performant. De tels programmes nécessitent d'énormes moyens financiers.

Le Bénin, à l'instar des pays africains subsahariens, est confronté à des problèmes d'insuffisance de ressources financières. Pour combler ce vide, le pays a eu souvent recours aux ressources extérieures. Mais, compte tenu des difficultés que traversent les principaux pays donateurs ces dernières années, ils ont de plus en plus des difficultés à honorer leur engagement si bien que le recours aux capitaux extérieurs semble une piste de mobilisation de plus en plus incertaine.

Par ailleurs, selon la littérature économique, les ressources intérieures confèrent aux pays en développement une « marge de manœuvre et de liberté» quant aux politiques qu'ils souhaitent adopter, une liberté souvent contrainte par les termes et conditions des fournisseurs de ressources extérieures (Culpeper et Bhushan, 2010). L'aide étrangère est en effet le plus souvent associée de conditionnalités d'utilisation ne répondant pas toujours aux priorités du pays, tandis que les investissements directs étrangers sont orientés selon les objectifs commerciaux des investisseurs plutôt que selon les intérêts du pays hôte. Ainsi, la mobilisation de ressources intérieures est la clé indispensable à une croissance économique soutenue, au développement et à la transformation dans toute économie (Ogounleye et Fashina (2009)).

Au Bénin, la mobilisation des ressources intérieures s'effectue par deux principaux acteurs : l'Etat et les institutions financières (formelles et informelles). L'Etat assure la collecte des ressources budgétaires tandis que les institutions financières mobilisent l'épargne des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du marché bancaire et financier. Les recettes budgétaires du Bénin sont essentiellement fiscales. Sa politique fiscale repose sur un système déclaratif avec la combinaison des grandes options fiscales telles que les options juridiques (impôts directs et impôts indirects), les options économiques (impôt sur le revenu ou impôt sur le capital et l'impôt sur la consommation ou TVA). Elle fonctionne sur la base de textes d'origines variées à savoir : législatifs, réglementaires, communautaires (Directives et règlements de l'UEMOA, etc.) et conventions bilatérales.

En outre, ce qui différencie les pays riches des pays pauvres, c'est l'efficacité avec laquelle ces pays riches exploitent leurs ressources intérieures : la contribution du système fiscal à la croissance tient précisément à ce qu'il soit en mesure d'accroître cette efficacité. Cette observation de l'apport du système fiscal à la croissance nous renseigne sur les externalités positives et négatives des politiques fiscales sur l'économie.

Conscient de cet état des choses, le Bénin s'est engagé dans une série de réformes. Ces réformes visent à faire de la fiscalité béninoise : « une fiscalité, qui met l'entreprise et son développement au cœur du système, contribue à l'émergence de la Nation, grâce à la performance de ses régies par la bonne gouvernance, l'équité et la justice, l'élargissement de l'assiette et la modernisation du système fiscal »<sup>1</sup>. Ceci n'étant pas sans conséquence sur la relance de l'activité économique, le présent document se propose donc de faire une analyse des liens existants entre la fiscalité de développement et la

---

<sup>1</sup> Rapport du GRFD

croissance économique au Bénin. Et c'est justement dans ce cadre que s'inscrit notre thème : « **Fiscalité de développement et croissance économique : cas du Bénin** ».

## **CHAPITRE I :**

### **CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.**

*Cette partie s'attache à appréhender le contexte général dans lequel s'inscrit la politique fiscale béninoise et ses corollaires sur la croissance économique en vue de circonscrire son cadre analytique.*

## 1.1. PROBLEMATIQUE

### 1.1.1. Le contexte général

La fiscalité est le mécanisme par lequel les pouvoirs publics s'assurent des fonds prélevés par voie obligatoire, dans le but de financer les dépenses publiques. Elle relève du domaine de la loi et comprend la fiscalité intérieure et celle de porte. Elle ne revêt pas la même importance dans une économie développée, émergente ou sous développée.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la fiscalité est « une composante essentielle de toute stratégie de croissance favorable aux pauvres et de développement à long terme ». En effet, au moment où les recettes fiscales des pays les plus pauvres étaient à peine à 10% du PIB en 1994-1998, elles étaient de 20% dans les pays à revenu intermédiaire et de 25% dans les pays riches. La fiscalité est donc essentielle au développement des pays les plus pauvres, notamment pour procurer à l'Etat des ressources nécessaires à la couverture des charges publiques dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Conscient de cet état des choses, le Bénin à travers sa politique fiscale s'est engagé dans une série de réformes économiques et fiscales à la suite de la crise économique et sociale des années 80 qui a conduit à la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990. La mise en œuvre de ces réformes a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants se traduisant par un accroissement substantiel des recettes fiscales et un rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et financiers. En effet, elles ont permis de renforcer le cadre macroéconomique et d'assainir les finances publiques

De 2001 à 2005, les recettes fiscales ont connu un essoufflement avec une baisse significative des taux de réalisation, du fait d'importantes difficultés financières des entreprises dues entre autres à la mauvaise gestion, par

l'Administration Publique, des crédits d'impôts générés par les réformes. Dès lors, il convient d'instaurer une fiscalité de développement qui permet de concilier deux objectifs majeurs, à savoir : couvrir les charges publiques et créer les conditions pour l'épanouissement et la prospérité des entreprises.

C'est pour combler ce déficit que le Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement (GRFD) a été créé par décret n°2008-359 du 13 juin 2008. Sa mission est de :

- faire une analyse critique de la fiscalité et du système fiscal béninois, au regard des exigences de la construction d'une économie émergente ;
- proposer des solutions adéquates à la double équation : (i) quelle fiscalité pour un Bénin émergent ? (ii) quel Code Général des Impôts et quel Code des Douanes pour soutenir les Orientations Stratégiques de Développement et les pôles de développement prioritaires ?
- proposer une politique fiscale et un nouveau système fiscal favorable à la promotion de l'entreprise.

Au terme des travaux du GRFD, quatre défis majeurs ont été identifiés, à savoir :

- la bonne gouvernance fiscale, qui doit permettre l'instauration d'un climat favorable au développement de l'entreprise ;
- la réalisation de l'équité et de la justice fiscales, devant susciter et promouvoir le civisme fiscal ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, qui entraînera la réduction sensible de l'évasion et de la fraude fiscale vis-à-vis de tous les contribuables ;
- la modernisation du système fiscal pour favoriser l'assainissement et la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale.

Il en découle les enjeux ci-après :

- amélioration du climat des affaires et des relations entre contribuables et Administration ;

- promotion du civisme fiscal ;
- émergence des Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie (PME/PMI) ;
- amélioration des performances des régies et augmentation des recettes ;
- mise en place d'une fiscalité locale attractive.

Ainsi, la fiscalité béninoise serait pour les années à venir, une fiscalité, qui met l'entreprise et son développement au cœur du système, contribue à l'émergence de la nation, grâce à la performance de ses régies par la bonne gouvernance, l'équité et la justice, l'élargissement de l'assiette et la modernisation du système fiscal.

Les stratégies visant l'amélioration de la mobilisation des ressources proposées et défendues dans la nouvelle politique fiscale sont entre autres :

- poursuivre la réforme fiscale ;
- sanctionner les manquements à l'éthique et renforcer le civisme fiscal ;
- instituer une gouvernance efficace et efficiente du système fiscal ;
- promouvoir une fiscalité juste et équitable ;
- appréhender toutes les matières et personnes imposables ;
- moderniser le système fiscal ;
- harmoniser les politiques fiscales en l'occurrence la politique des exonérations dans la sous-région ;
- assouplir les conditions de crédit et défiscaliser les opérations de banques.

### 1.1.2. Justification de l'étude

Le diagnostic sur le financement de l'économie béninoise indique que l'épargne nationale reste insuffisante pour financer les besoins d'investissement (d'Almeida, 2010). De 1991 à 2009, le taux d'épargne intérieure brute tourne en moyenne autour de 12% du PIB pour un taux moyen d'investissement avoisinant 18% sur la même période. De plus, une évaluation des besoins

financiers a montré que pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Bénin devra mobiliser 5782,3 milliards FCFA sur la période 2007-2015<sup>2</sup>. Or, l'analyse de la capacité actuelle de mobilisation des ressources affectées aux programmes d'investissement publics, révèle une moyenne annuelle de 123,7 milliards FCFA dont 65% de ressources externes, alors qu'il faut investir 642,5 milliards FCFA chaque année pour l'atteinte des OMD. Ce qui représente 5,2 fois la capacité actuelle de mobilisation des ressources. Il se dégage ainsi en moyenne un besoin de financement de 518,8 milliards FCFA l'an sur la période 2007-2015 (Bénin, 2007, Le Gouvernement béninois face à l'inflation du dernier trimestre 2007).

Pour combler ce besoin de financement, le Bénin fait souvent recours aux ressources extérieures. Mais compte tenu des difficultés que traversent les principaux pays donateurs ces dernières années (crise financière et économique mondiale suivie actuellement de la crise de la dette souveraine de la zone euro), ils ont de plus en plus des difficultés à honorer leur engagement si bien que le recours aux capitaux extérieurs semble une piste de mobilisation de plus en plus incertaine. En effet, au cours des deux dernières décennies, le flux d'Aide Publique au Développement (APD) en direction du Bénin a baissé de 13% du PIB dans les années 1990 à 9% du PIB dans les années 2000. Dans le même temps, le volume des investissements directs étrangers (IDE) est très faible, représentant moins de 2% du PIB. Les différentes crises ont d'ailleurs révélé le risque de la dépendance continue à l'aide étrangère comme source de financement de la croissance économique durable (BAD/OCDE, 2010, African Economic Outlook 2010: Public Resource Mobilisation and Aid).

---

<sup>2</sup> « La mobilisation des ressources intérieures au Bénin : Etats des lieux et stratégies d'amélioration » réalisée par le CAPOD avec l'appui financier de la CEDEAO, 2011

Face à une telle situation, la politique fiscale béninoise s'est enrichie par d'importantes réformes sur le plan budgétaire visant à accroître les ressources intérieures.

L'objectif visé étant l'atteinte d'une fiscalité de développement, le présent document se propose d'abord de cerner les contours du concept « fiscalité de développement » et ensuite d'appréhender les comportements des différents types d'impôts vis-à-vis de la croissance au Bénin.

Pour mieux appréhender ce travail, il est nécessaire que nous en précisions les objectifs, les hypothèses et que nous en délimitions les contours.

## 1.2. OBJECTIFS HYPOTHESES ET INTERET DE L'ETUDE

### 1.2.1. Objectifs de recherche

D'une manière globale, cette étude a pour objectif de faire une analyse approfondie des liens existants entre la fiscalité et la croissance économique au Bénin.

De manière spécifique l'étude ambitionne de :

(OS1) Analyser l'impact de la fiscalité directe et indirecte sur le PIB ;

(OS2) Analyser l'existence d'une relation non linéaire entre la pression fiscale et les recettes

### 1.2.2. Hypothèses, intérêt et délimitation de l'étude

#### 1.2.2.1. *Hypothèses de l'étude*

Dans le but d'atteindre les différents objectifs précités, nous formulons les hypothèses suivantes :

- **(HS<sub>1</sub>)** : Au Bénin, la fiscalité directe influence positivement la relance de la croissance économique tandis que la fiscalité indirecte l'influence négativement ;
- **(HS<sub>2</sub>)** : Il existe un effet de seuil de la pression fiscale sur les recettes fiscales.

#### 1.2.2.2. *Intérêt et délimitation de l'étude*

La présente étude trouve son intérêt en ce sens qu'elle permet aux agents économiques à tous les niveaux :

- ✓ de savoir les variables sur lesquelles il faut agir pour remédier aux difficultés rencontrées au niveau des mécanismes de relance de la croissance économique ;
- ✓ de prendre conscience des facteurs déterminants qui minent la mobilisation des recettes fiscales et qui par la même occasion n'étouffent pas l'initiative privée ;
- ✓ de connaître les mesures alternatives favorables à la relance de l'activité économique.

En un mot cette étude permet aux décideurs de mieux orienter leurs mesures de politique fiscale.

Dans cette optique, l'accent est mis sur les déterminants de la fiscalité de développement.

Au vu de cette clarification, les controverses théoriques et empiriques sur les mesures de politiques fiscales peuvent être abordées.

### 1.3. REVUE DE LITTERATURE

Les nouveaux développements de la théorie économique relancent le débat quant au rôle de la fiscalité dans la croissance économique. Après un rappel des notions conceptuelles, il est abordé ici non seulement la revue théorique mais aussi celle empirique.

#### 1.3.1. Notions conceptuelles de l'étude

##### 1.3.1.1. *Notion de fiscalité*

Avant tout, il paraît important de clarifier les concepts clés utilisés dans le cadre du présent travail.

A cet effet, cette section présente les différents contours de la fiscalité.

#### Fiscalité : Définition et composantes

La fiscalité, loin d'être un concept purement théorique, influence les décisions de tout agent économique qu'il soit un ménage, une entreprise ou un Etat. De son origine antique, la fiscalité a beaucoup évolué, en fonction du niveau de développement économique, des besoins financiers de l'Etat et des idéologies politiques. Elle se définit comme l'ensemble des textes et règlements organisant la perception de l'impôt. Elle peut être locale ou nationale selon l'organisme destinataire des fonds recueillis. Généralement, vue comme l'ensemble des pratiques relatives à la perception des impôts et des autres prélèvements obligatoires, la fiscalité désigne également le système des lois relatives au fisc.

Il faut distinguer deux types de fiscalité : la fiscalité intérieure et celle de porte. La première comporte les impôts directs qui sont composés des impôts sur les revenus et des impôts liés à l'exercice d'une profession ou d'une activité, et les impôts indirects composés principalement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

(TVA) et de la Taxe sur les Prestations de Services (TPS). La fiscalité de porte, quant à elle, se rapporte à tous les prélèvements perçus sur les biens et services en raison de leur entrée ou de leur sortie du territoire économique.

Il en résulte une charge fiscale sur les agents économiques, encore appelée pression fiscale, à laquelle sont attribuées trois (03) fonctions. La première est une fonction financière renouvelée qui s'intéresse à la couverture des charges publiques. La deuxième fait référence à une fonction socio-économique permettant de véhiculer l'intervention de l'Etat. La fiscalité est alors mise au service d'une multitude d'objectifs économiques et sociaux. La dernière est une fonction politique omniprésente. En effet, même si les décisions relatives à l'impôt peuvent paraître techniques, elles sont fondamentalement politiques. D'où la nécessité d'une politique fiscale.

#### En quoi consiste la politique fiscale ?

La politique fiscale est définie comme l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité. Ainsi, la politique fiscale recouvre l'ensemble des choix qui concourent à fixer les caractéristiques d'un système fiscal (niveau de la pression fiscale, répartition du prélèvement, dispositifs techniques d'imposition, décisions relatives à l'assiette ou au tarif des différents impôts et taxes). L'impôt est alors envisagé comme un instrument de la politique économique. La politique fiscale occupe une place importante dans le débat parlementaire de même que dans l'argumentaire des programmes électoraux. Désormais, l'outil fiscal devient l'un des rares leviers dont disposent les pouvoirs publics nationaux, dans le contexte communautaire et d'économie de marché, pour établir leur capacité à orienter le devenir économique et social de leurs concitoyens.

L'objectif de la politique fiscale est donc de modifier le droit fiscal compte tenu des objectifs prédéfinis, dans un contexte où le règlement de la

question de la dette constitue une préoccupation fondamentale pour les pays du Sud. Au Bénin, l'élaboration et l'application de la politique fiscale sont du ressort du Ministère de l'Economie et des Finances.

Au vu de cette clarification des concepts, les grands principes de politiques fiscales peuvent être abordés.

### Les doctrines fiscales<sup>3</sup>

Un certain nombre de grands principes guident les politiques fiscales. Il s'agit de :

#### ✓ la justice fiscale

Le principe d'équité demande le même effort à tous les contribuables. Il peut prendre deux formes :

- l'équité verticale qui module l'imposition en fonction de la « capacité contributive», exigeant un impôt plus important aux personnes les plus aisées. Il motive l'impôt progressif ;
- l'équité horizontale qui impose un traitement équivalent à une situation équivalente. Il s'oppose aux exonérations catégorielles.

#### ✓ la neutralité fiscale

L'impôt doit influencer a minima le comportement des acteurs économiques. Par exemple le mécanisme de la TVA, qui taxe la valeur ajoutée et non la production, permet de ne pas favoriser les entreprises intégrées.

Cette considération était très importante à l'époque classique, où l'impôt n'était pas considéré comme un sujet économique. Elle est aujourd'hui largement remise en cause et au contraire, la politique fiscale est souvent utilisée pour agir sur les comportements des consommateurs (taxes sur le tabac très élevées, pour

---

<sup>3</sup> Wikipedia

décourager la lutte contre le tabagisme) ou pour influencer le marché lorsque le pouvoir estime qu'il y a un dysfonctionnement.

#### ✓ Le consentement à l'impôt

L'État tire sa légitimité de son aptitude à lever l'impôt sur toutes les catégories de citoyens. En régime démocratique le contribuable-citoyen étant censé consentir librement à l'impôt, deux grandes doctrines théorisent l'acceptation de l'impôt et la légitimité du pouvoir fiscal.

- l'impôt-prix : Proche des théories du contrat social et portée notamment par le courant libéral, la thèse de l'impôt-prix ou de l'impôt-échange présente l'impôt comme le prix payé par le contribuable pour les services rendus par l'État.
- l'impôt solidaire : Issu notamment des travaux socialistes réformistes, la thèse de l'impôt solidaire présente le prélèvement fiscal comme un sacrifice nécessaire à l'entretien du lien social. Elle repose sur la promotion d'une identité collective, l'impôt servant au financement des charges communes mais aussi, par la redistribution, à la cohésion du corps social.

#### ✓ L'impôt idéal

De nombreux auteurs ont tenté de construire un impôt unique qui présenterait les avantages d'être simple à percevoir, équitable, et transparent.

Les physiocrates prônaient ainsi un impôt universel sur le foncier. Emile-Justin Menier ou Emile de Girardin ont créé des impôts uniques sur le capital. Le prix Nobel James Meade a proposé en 1978 un impôt sur la dépense. Aux États-Unis, des économistes défendent le principe d'une « fair tax unique ».

L'hypothèse d'un impôt unique est récusée par d'autres, avec l'idée que la multiplication des sources de prélèvement permettrait de limiter la fraude en répartissant et diluant les opportunités de fraude entre les contribuables. Selon l'adage attribué à Voltaire, « impôt unique, impôt inique », chaque impôt compense les défauts des autres.

Les différentes caractéristiques de la fiscalité étant passé en revue, il convient à présent de cerner la notion de développement et de présenter ses liens avec la fiscalité.

### *1.3.1.2. Le développement*

Le développement économique est un couplage entre un niveau de vie élevé (souvent mesuré par le revenu par habitant) et une bonne qualité de vie (mesurée souvent par l'indice de développement humain). Le niveau de vie élevé ne peut s'obtenir sans la mise en place de certaines structures techniques, organisationnelles, institutionnelles. En plus des changements quantitatifs, il requiert des changements qualitatifs, voire mentaux. Mais, un niveau de vie élevé ne signifie pas nécessairement développement. Une élévation du niveau de vie peut se produire avec une détérioration à terme de la qualité de vie. Le développement résulte d'actes volontaristes et bien pensés, de stratégies appropriées, de réformes, pour une croissance durable et une amélioration de la qualité de vie. Deux aspects caractérisent donc le développement :

- la croissance soutenue sur une longue période
- les changements qualitatifs ou structurels qui renforcent et pérennisent la croissance

### **Croissance économique**

« La croissance économique au sens large désigne l'augmentation des produits et services produits par une économie sur une période donnée ». Selon

la définition plus restreinte de François Perroux, « la croissance économique correspond à l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels »<sup>4</sup>.

En pratique, l'indicateur utilisé pour mesurer la croissance économique est le produit intérieur brut (PIB), et le taux de croissance est le taux de variation du PIB. De même, on utilise la croissance du PIB par habitant pour mesurer la croissance du niveau de vie.

### **Développement économique**

Le développement d'un pays fait appel aux changements structurels et qualitatifs de son économie. Ces changements portent sur les structures agraires, les techniques de production, la structure de la démographie, la santé et l'alphabétisation, les infrastructures de transport et de communication, les structures sociales et mentales.

Le poids de chacun des trois secteurs de l'économie est une caractéristique du développement. En particulier, l'industrialisation par son effet d'entraînement sur les secteurs agricole et tertiaire est une caractéristique fondamentale du développement. Par exemple, les pays récemment sortis du sous-développement sont parfois désignés « Nouveaux Pays Industrialisés ».

Les pays sous-développés sont caractérisés par :

- un secteur agricole prédominant avec des techniques culturelles ancestrales,
- un secteur tertiaire hypertrophié basé sur le commerce d'achat-revente
- et un secteur industriel atrophié avec une industrie lourde inexistante.

---

<sup>4</sup> Wikipedia

Promouvoir le développement nécessite donc une action volontariste pour impacter cette structure.

La réforme agraire est souvent un premier pas pour permettre la mécanisation efficiente de l'agriculture. Pour développer l'industrie, il est nécessaire de mettre en place des structures permissives, voire incitatives. Cela passe également par des réformes transversales telles que la refonte du code des investissements, la réforme de la fiscalité.

La mise en place d'une scolarisation massive et de la formation professionnelle permet de réduire l'analphabétisme et de fournir une main d'œuvre qualifiée pour le secteur industriel. Le développement d'une éducation supérieure de qualité permet d'offrir des services de qualité pour le secteur tertiaire. Ce dernier passe du commerce achat-revente à l'offre de services évolués tels que les soins de santé, la finance, l'hôtellerie et le tourisme, les transports, les technologies de l'information et de la communication, la recherche-développement, voire la recherche fondamentale.

Ces réformes peuvent susciter la croissance qui à son tour impacte le développement. Il se dégage alors un cercle vertueux croissance-développement.

Le sous-développement est un état d'équilibre de bas niveau si pesant que lorsqu'un pays réussit à s'en sortir on parle de miracle, en témoigne l'expression « miracle asiatique ». Les pays qui ont réussi à émerger du sous-développement sont alors qualifiés avec des expressions aussi mythiques que légendaires : « dragons », « tigres », « panthères », etc.. Sortir du sous-développement requiert de nos jours une croissance forte, soutenue et accélérée résumée par le concept d'économie émergente. Ainsi, un pays émergent est donc caractérisé par une économie connaissant un taux de croissance durablement soutenu, une inflation maîtrisée, des déficits publics réduits, un niveau d'exportation élevé, un

système économique ouvert, une place financière active, une épargne importante et un processus d'industrialisation dynamique »<sup>5</sup>

### 1.3.1.3. *Lien entre fiscalité et développement*

La fiscalité procure à l'Etat des ressources destinées à la couverture des charges publiques dans tous les domaines de la vie économique et sociale, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, la défense du territoire, la réalisation des infrastructures socioéconomiques, etc. La fiscalité peut ainsi à juste titre être qualifiée de facteur de développement.

Mais, elle est de plus en plus citée parmi les facteurs qui impactent négativement le développement économique du point de vue des activités des acteurs économiques que sont les entreprises. Comment concilier les deux objectifs à savoir faire jouer à la fiscalité le rôle de pourvoyeur de ressources substantielles nécessaires à l'allocation des biens publics et de levier de développement des activités économiques ?<sup>6</sup>.

En agissant sur les revenus des entreprises et des ménages, la fiscalité peut selon le contexte, sa conception et sa mise en œuvre constituer soit un frein au développement, soit un accélérateur de la croissance et du développement.

### **La fiscalité, potentiel frein au développement**

La fiscalité peut être un frein au développement selon l'adage « trop d'impôts tue l'impôt ». La pression fiscale mesure à l'échelle macroéconomique l'ensemble des prélèvements obligatoires sur le Produit Intérieur Brut. Il n'est pas démontré que la pression fiscale est absolument un frein au développement. Le cas des pays nordiques (Suède, Norvège) qui ont des taux avoisinant les 50%

<sup>5</sup> Dossou A. (2008)

<sup>6</sup> Eyebiyi C. (2007)

est édifiant. Ce qui importe est l'efficacité de l'utilisation de l'impôt pour offrir des services de qualité à la collectivité.

La charge fiscale mesure à l'échelle microéconomique, l'ensemble des prélèvements obligatoires sur le revenu de l'agent économique, notamment l'entreprise et le ménage. Elle peut favoriser les comportements d'évasion et de fraude fiscales.

#### ✓ Effets désincitatifs de la fiscalité

Les effets inhibitifs des impôts peuvent s'analyser sur plusieurs angles.

- sur les revenus des ménages : des prélèvements trop élevés peuvent réduire l'envie de travailler plus, réduire l'offre de travail de qualité. C'est le cas des impôts progressifs lorsqu'ils deviennent « confiscatoires ».
- sur les revenus des entreprises : des prélèvements obligatoires trop élevés peuvent réduire l'investissement et la demande formelle de travail. Il peut se développer un marché noir du travail, avec travailleurs non déclarés.

Les procédures fiscales et les mécanismes de gestion du contentieux peuvent également être désincitatifs. Si une fiscalité est perçue comme injuste, elle aura des effets pervers.

Il faut noter que l'expression «prélèvements trop élevés » est peut être subjective. A la limite la norme serait le « zéro impôt ». Si la courbe de Laffer suggère qu'au delà d'un certain seuil de pression fiscale, le rendement fiscal décroît, rien ne permet de déterminer empiriquement le taux optimal pour un pays à un moment donné. Une comparaison avec les pays voisins ou du même

groupe économique est une solution opérationnelle. Un pays à forte pression fiscale peut alors souffrir de la « concurrence fiscale ».

✓ Caractéristiques d'une fiscalité de sous-développement

« ... L'état des lieux du système fiscal, tel qu'il ressort des concertations entre l'administration publique et les opérateurs économiques est sans appel : le système fiscal béninois est trop lourd, complexe et inefficace. Au demeurant, et sans que l'administration publique ne s'en offusque, les usagers le trouvent incohérent, inéquitable, ambigu, archaïque et opaque, avec une multitude d'impôts et taxes à faible rendement. Cette appréciation est peut-être un peu sévère, mais retenons que l'économie béninoise, la nouvelle, a besoin d'un système fiscal rénové qui doit répondre aux attentes des entreprises et des personnes physiques. »<sup>7</sup>

« Un état des lieux fait par un cabinet indépendant révèle que notre administration fiscale se caractérise notamment par six facteurs qui contraignent l'efficacité fiscale :

- la sur-taxation des secteurs structurés face à l'étroitesse de l'assiette fiscale, dans une économie dominée par l'informel qui représente 70% du Produit Intérieur Brut ;
- une perception significative des phénomènes de la corruption, de la fraude et de l'évasion fiscale ;
- la lenteur excessive dans les procédures et le traitement des dossiers, avec comme corollaire, une accumulation de crédits d'impôts, gelant la trésorerie des entreprises et donc nuisible à leur exploitation normale ;

<sup>7</sup> Allocution du Ministre d'Etat Béninois en charge du Développement lors du lancement des travaux du GRFD, 2008

- l'absence d'information des opérateurs économiques sur les textes d'application de la législation fiscale ;
- l'insuffisance des moyens humains, matériels et logistiques à la disposition de l'administration fiscale et l'absence d'interconnexion de ses différents services ;
- l'absence d'incitations fiscales adaptées pour la « primo-entreprise » et pour les pôles de développement prioritaires à promouvoir. »<sup>8</sup>

Il convient de préciser que les éléments caractéristiques ci-dessus évoqués sont à éviter lorsque l'on veut mettre en place une fiscalité de développement.

#### La fiscalité, potentiel atout de développement

Elle est utilisée pour satisfaire aux trois fonctions de l'État définies par Richard Musgrave :

- l'Etat peut chercher à réguler l'activité économique en modulant le niveau des prélèvements obligatoires ;
- l'Etat peut mettre en œuvre des incitations fiscales pour influencer sur l'allocation des ressources ;
- l'Etat peut rechercher une redistribution des revenus en ajustant l'impôt aux ressources des contribuables, selon l'effet recherché<sup>9</sup>.

#### ✓ L'orientation de l'économie

Par les incitations fiscales, l'Etat oriente les agents économiques vers les activités et secteurs porteurs de développement. De même par des taxes

<sup>8</sup> Allocution du Ministre d'Etat Béninois en charge du Développement lors du lancement des travaux du DGRF, 2008

<sup>9</sup> Wikipedia

appropriées l'Etat décourage certaines activités de production ou de consommation : taxes écologiques, taxes sur le tabac et les alcools, etc.

✓ Les instruments

Les instruments sont notamment :

- les subventions ;
- les exonérations ;
- les allègements fiscaux ;
- les régimes exceptionnels.

A la suite de ce rappel conceptuel, les controverses théoriques et empiriques sur les mesures de politiques fiscales peuvent être présentés.

### 1.3.2. Revue théorique

#### 1.3.2.1. *Courant libéral*

Dans ce groupe se retrouvent les classiques, les néoclassiques et les théoriciens de la nouvelle pensée classique.

Selon les économistes classiques, le système de prix et de marché est capable de coordonner l'activité des individus et des entreprises sans recourir à un organisme centralisateur (l'Etat). Les marchés régulent la vie économique et provoquent une croissance économique rapide. Déjà en 1817, dans son ouvrage intitulé « Principe de l'économie politique et de l'impôt », David RICARDO en tant que père du principe d'équivalence ricardienne, aborde la question de la neutralité de la fiscalité sur l'activité économique et par conséquent sur l'investissement privé. Cette même idée reprise par la nouvelle école classique principalement Robert BARRO dans l'ouvrage intitulé « The Ricardian Approach to Budget Deficit » (1989), concerne précisément la réaction des ménages face à

une réduction de leurs impôts. La raison serait que la baisse des impôts ne peut pas augmenter la capacité de dépenses des intéressés, puisque moins d'impôts aujourd'hui signifie un accroissement en valeur actualisée des impôts de demain pour combler les déficits publics. En considérant que les contribuables qui ont bénéficié au départ des allègements fiscaux seront les mêmes que ceux qui paieront les impôts destinés finalement à rembourser la dette publique, il est clair que ce transfert n'est pas nécessairement avantageux pour eux. Ils adoptent donc un comportement prudent compte tenu des effets sur leur revenu permanent.

LAFFER Arthur, quant à lui, insistera sur l'impact néfaste des taux d'imposition excessifs. Ces effets tendent à diminuer la motivation des agents entrepreneurs à travailler, et donc réduisent les recettes fiscales. En effet, sa théorie est basée sur l'idée que « trop d'impôts tue l'impôt ». Ainsi la courbe de Laffer est une modélisation économique, basée sur la thèse que le phénomène positif, entre la croissance du taux d'imposition des agents économiques et la croissance des recettes de l'Etat et des administrations publiques, va s'inverser dès lors que le taux d'imposition devient trop élevé et conduisant ainsi les agents économiques surtaxés à moins travailler.

En somme, pour les libéraux, l'intervention de l'Etat crée des distorsions dans l'activité économique. Le rôle de l'Etat devrait se limiter à ses fonctions régaliennes.

#### *1.3.2.2. Courant interventionniste*

A la faveur de la grande dépression des années trente, KEYNES, chef de file des interventionnistes, propose une nouvelle conception de l'économie en vue d'aider les pouvoirs publics dans la prise des mesures monétaires et fiscales qui permettent de mieux maîtriser les cycles économiques et d'en réduire les effets destructeurs. Il s'oppose donc aux néoclassiques en ce qui concerne l'idée du

laisser-faire et préconise l'intervention de l'Etat en faveur d'investissements productifs, surtout lorsque les entreprises sont soumises à des contraintes de débouchés. KEYNES recommande d'utiliser une politique fiscale expansionniste, en cas de récession, à travers la réduction des impôts et l'augmentation des dépenses de l'Etat. En cas d'inflation, il recommande de faire l'inverse. Selon la logique keynésienne, un investissement devrait théoriquement rapporter des bénéfices et non servir à financer les dépenses courantes. L'investissement « social » keynésien et l'investissement privé doivent maintenir la stabilité économique. Le premier se justifie par l'insuffisance du second. Les néo-keynésiens consolident la pensée de KEYNES en lui apportant des fondements micro-économiques. Les auteurs post-keynésiens comme SMITH et WHITE font l'hypothèse de fixité du coefficient de capital et du taux de croissance pour analyser les déterminants de la propension à épargner notamment la monnaie et la fiscalité.

Partant du principe que l'impôt joue le même rôle que la monnaie, ils construisent un modèle dont il ressort que l'accroissement du taux de pression fiscale contribue à augmenter la capacité productive en réduisant la part de la consommation au profit de l'investissement. Dès le milieu des années 80, de nouveaux courants dits de synthèse s'inscrivant dans une logique de croissance endogène virent le jour. Ces théories insistent sur les effets durables importants pour la croissance au-delà des effets transitoires connus (accroissement des débouchés) des investissements, qu'ils soient publics ou privés, matériels ou immatériels, sur le facteur résiduel des sources de la croissance outre le travail et le capital qu'est le progrès technique. C'est ce qui est qualifié de croissance endogène, parce que s'appuyant sur une dynamique propre qui s'auto-entretient.

### 1.3.2.3. *Courants dits de synthèse*

Les auteurs de ces théories dont BARRO, bien que libéraux dans leur approche, réhabilitent le rôle de l'État quand celui-ci investit dans les infrastructures, dans l'éducation ou dans la santé. L'intervention de l'État dans l'économie apparaît donc comme un élément salvateur, non pas à court terme par des politiques de régulation, mais à long terme par des politiques visant à encourager l'investissement privé. Ainsi, l'intégration du secteur public dans les modèles de croissance endogène permettrait à ce genre de modèle de se rapprocher des faits empiriques observés, bien que la robustesse de ces résultats soit contestée par LEVINE et RENELT (1990).

En effet, l'intégration du secteur public dans ces modèles suit deux approches. La première s'intéresse à l'effet du flux de dépenses publiques sur le taux de croissance de long terme de l'économie. BARRO (1990) montre que les dépenses publiques ont un effet positif sur la croissance économique puisqu'elles rendent la productivité marginale du capital privé constante. La deuxième approche s'interroge sur l'effet de la taxation et de la redistribution sur la croissance. ALESINA et RODRIK (1991) obtiennent des résultats très intéressants. Il suggèrent que l'inégalité de la répartition du capital, dans un système démocratique, conduit ces économies à choisir un taux de taxation optimal qui ne maximise pas le taux de croissance de long terme desdites économies.

Les résultats suggèrent que l'investissement en capital public a un effet positif sur le taux de croissance d'une économie décentralisée de producteurs-consommateurs. Plus un Gouvernement consacre une part importante de ses recettes à accroître le stock de capital public, relativement aux dépenses publiques, plus il réduit l'effet négatif de la taxation du capital sur le taux de croissance de l'économie.

### 1.3.3. La Revue empirique

Plusieurs travaux portant sur le rôle de la fiscalité dans les économies des pays ont été recensés dans la littérature.

Dans ce cadre, une étude menée par le Conseil d'Analyse Economique français (SAINT-ETIENNE C. et LE CACHEUX J., 2005, croissance équitable et concurrence fiscale) a montré que la France fait face à des risques majeurs de délocalisation de ses bases d'imposition et de ses activités. Sa fiscalité frappe très fortement les facteurs de production les plus dynamiques et potentiellement les plus mobiles. Une réforme à l'instar du modèle américain qui abaisserait fortement les taux marginaux nominaux d'imposition, tout en élargissant les bases et en supprimant les niches fiscales, pourrait maintenir le niveau de recettes, voire l'améliorer, tout en rendant le système fiscal français compétitif pour développer une économie de la connaissance et de l'innovation et favoriser le développement des gazelles, ces PME en croissance, qui sont la vraie source de création de richesses et d'emplois. En effet, l'expérience américaine a montré que le Tax Reform Act (TRA) 1986 a organisé simultanément une forte baisse des taux nominaux et une augmentation importante des assiettes, tout en supprimant de nombreuses niches fiscales. Ce qui a favorisé le fait que les taux marginaux effectifs sur les revenus moyens et élevés ont peu baissé, voire augmenté sur les hauts revenus incluant une part importante de plus-values à long terme, et les taux moyens d'imposition ont augmenté sur les revenus élevés avec le renforcement de l'imposition minimale. Les Américains étant soumis au calcul de deux impositions sur le revenu que sont l'IRPP et un impôt minimal, doivent s'acquitter du plus élevé des deux.

Au total, l'expérience américaine semble indiquer que pour limiter le coût d'une baisse des taux marginaux d'imposition en termes de recettes fiscales, il

vaut mieux baisser les taux significativement, en augmentant les assiettes et en réduisant/éliminant les niches, que de les baisser graduellement.

En Afrique au Sud du Sahara, les travaux de (CHAMBAS G., 2004, Mobiliser les ressources fiscales pour le développement), ont montré que la fiscalité directe, constituée des impôts frappant directement les revenus et la richesse, soit de personnes physiques, soit de personnes morales, est traditionnellement considérée comme un instrument privilégié pour agir sur la répartition primaire des revenus ou des richesses (objectif d'équité). En outre, l'analyse a démontré l'effet favorable sur la croissance, de la politique de transition fiscale ainsi que la compatibilité des stratégies de réduction des inégalités avec une mobilisation fiscale accrue. Enfin, les travaux effectués ont révélé que les obstacles qui s'opposent à un développement rapide de la fiscalité directe sont beaucoup plus liés aux capacités de gestion des administrations financières de nombreux pays africains. En effet, au début des années quatre-vingt, divers pays (Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie et en 2003 Cameroun) ont opté pour un Impôt Général sur le Revenu (IGR). L'application de l'IGR peut susciter d'importantes difficultés. Avec un tel impôt, l'administration fiscale a la lourde tâche dans un pays à faible capacité administrative, de déterminer et de vérifier, pour un foyer fiscal ou un individu, les déclarations reportant la somme des revenus de toute nature perçus. L'expérience a montré les difficultés rencontrées par les administrations fiscales pour appliquer de telles procédures. L'IGR faisant appel au principe déclaratif et nécessitant la mise en œuvre de liaisons lourdes et coûteuses, apparaît inadapté aux capacités de gestion des administrations financières de nombreux pays africains.

Une étude récente sur la problématique de la fiscalité burundaise (NDORERE A., 2007) a montré que le régime fiscal burundais, bâti sur un

système d'imposition cédulaire, présente des distorsions caractérisées par une pression fiscale excessive ; une évasion ainsi que la fraude étendues; l'étroitesse de l'assiette fiscale ; et une politique de l'octroi des exonérations préjudiciable aussi bien envers le Trésor que les contribuables qui déclarent réellement leurs revenus.

Une autre étude basée sur les données des pays de l'OCDE entre 1970 et 1975 (Kneller et Al.,1999) a montré que les impôts qui sont responsables des distorsions élevées (notamment impôts sur les revenus et les bénéfices, cotisations sociales) réduisent la croissance alors que les impôts non distorsionnaires (taxation de biens et services) n'ont pas d'impacts significatifs ;

Par contre, au Bénin, l'étude menée par la Direction Générale des Affaires Economiques, (DGAE, 2002, les déterminants de la pression fiscale) a mis en lumière le niveau élevé des impôts indirects. En effet, l'analyse en termes de fiscalité directe et indirecte révèle que les impôts indirects contribuent pour une grande part aux recettes fiscales, avec une prédominance de la TVA. Ainsi, la part de la fiscalité indirecte dans les recettes fiscales s'établit à 65,3% en moyenne sur la période 1991-2001. En outre, elle a mis en exergue à l'aide du modèle de Mookherjee (1997), le seuil de l'évasion fiscale à l'équilibre qui maximise la satisfaction des contribuables pour un niveau de recettes fiscales de l'Etat ; l'évasion fiscale à l'équilibre désignant l'équilibre de Nash d'un jeu de contrat entre l'Etat et les agents collecteurs. Ainsi, l'équilibre est stigmatisé par un niveau de la fraude fiscale et des pots-de-vin relativement élevés (4% des recettes fiscales) avec une probabilité de contrôle du contribuable et donc de détection de la fraude fortement élevée (91%) et un taux de taxation moyen de 16,5% pour une pression fiscale de 14,0%. Enfin, l'analyse du système fiscal béninois a mis en exergue une asymétrie d'information importante entre l'Etat et les agents chargés du recouvrement des impôts et taxes d'une part, et entre ces

derniers et les contribuables d'autre part. Cette dernière relation justifie en grande partie l'évasion fiscale et met en relief la fraude et la corruption. En effet, la base taxable n'est pas bien connue et tous les contribuables ne sont pas systématiquement répertoriés. Ce système est également marqué par une forme d'incitation des agents, héritage de la colonisation, constituée pour l'essentiel des primes sur saisie ou de primes liées aux redressements fiscaux. Il en résulte que, comme dans la plupart des pays africains ayant en partage le français, plus de «71% de la rémunération globale des agents des régies financières provient de l'intéressement au contrôle ». Ce qui incite les agents à faire en sorte que les contribuables fraudent.

Une analyse plus approfondie a été menée par SINZOGAN (2000) qui a utilisé les variables telles que le produit des taxes indirectes, le montant des dépenses publiques, la masse monétaire, l'indice des termes de l'échange et l'encours de la dette extérieure à long terme pour expliquer la compétitivité extérieure de l'économie béninoise à l'aide d'un indicateur macroéconomique pertinent, l'indice du taux de change effectif réel. L'objectif de cette étude est d'apporter des réponses concrètes au problème de surévaluation du taux de change auquel l'économie béninoise était confrontée ; autrement dit au problème de compétitivité extérieur.

Ainsi, en analysant les possibilités de correction des déséquilibres du taux de change, les taxes indirectes se sont révélées nocives pour la compétitivité de l'économie béninoise à cause de leur niveau élevé qui pénalisent les ventes. L'auteur a donc recommandé entre autres de réduire les taxes intérieures notamment indirectes et de compenser le manque à gagner par l'élargissement de l'assiette fiscale des taxes directes. Enfin, étant donné la forte dépendance commerciale de l'économie béninoise par rapport au Nigéria, les perspectives de renforcement de la compétitivité passent par une accélération des mécanismes

d'intégration entre les deux pays, en particulier l'harmonisation des législations au plan juridique, fiscal et comptable pour favoriser les échanges et accroître les investissements dont le Bénin a besoin.

Cette transition fiscale mettant l'accent sur la fiscalité directe proposée par SINZOGAN (2000) a été également recommandée par (GRFD, 2010, rapport final). Ainsi au titre des actions à moyen terme à mener, figurent plusieurs réformes législatives dont celles récemment mises en œuvre sont :

- la création de l'impôt sur société conformément aux directives n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008 portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA ;
- l'imposition du revenu global en réformant le système actuel de l'imposition de revenu à travers une imposition globale unique connu sous le vocable d'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP). Cet impôt est institué en lieu et place de l'Impôt Général sur Revenu (IGR).

Enfin, le GRFD a recommandé l'institution pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à cinq millions (5000 000) de F CFA, y compris les professions libérales, la Contribution des Micros Entreprises (CME) dont le paiement rend libératoire les impôts (patente, BIC, BNC, IGR, licence, TVA et VPS). Le montant de la CME est fixé dans une fourchette-plancher de vingt mille (20 000) FCFA et plafond de cinquante mille (50 000) F CFA.

## **CHAPITRE II :**

# **APPROCHE METHODOLOGIQUE**

*La démarche méthodologique adoptée pour mener l'étude comprend trois grands volets : la recherche documentaire, l'analyse des données collectées et les tests de validation des modèles.*

## 2.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Pour cette étude, plusieurs documents traitant de la fiscalité sont consultés aussi bien au niveau national qu'international. A cet effet, les principales sources ci-après ont été identifiées :

- Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) et la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) : à travers l'exploitation du Tableau des Opérations Financières et Economiques de l'Etat (TOFE), des statistiques financières (FINANSTAT) et du Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale à court et moyen termes (BiPEN) fournissant des informations annuelles sur la fiscalité béninoise.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) : pour la collecte des données relatives aux comptes nationaux (PIB et ses emplois).
- Centres de recherche et de documentation (Mission résidente de la Banque Mondiale (BM) et les informations spécifiques à l'étude).

## 2.2.L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES

Les données collectées ont fait préalablement l'objet d'une analyse descriptive qui a permis de faire des constats et de souligner les traits caractéristiques des principaux agrégats économiques. Suite à cette analyse, une étude plus approfondie a été faite à travers deux modèles économétriques.

Le premier a permis de préciser les comportements des différents types d'impôts vis-à-vis de la croissance comme cela a été énoncé plus haut au niveau de la revue empirique et des hypothèses de recherche. Il s'agit donc de faire une étude de cas du Bénin pour infirmer ou confirmer la première hypothèse de recherche.

Le second modèle met en relief l'effet seuil de la pression fiscale sur les recettes fiscales. Il permettra de vérifier la seconde hypothèse de recherche.

En somme la vérification de ces hypothèses de recherche permet d'atteindre les objectifs précités et donne des pistes de solutions pour tendre la fiscalité béninoise vers une fiscalité de développement.

### 2.2.1. Spécification des modèles

Pour comprendre les influences que peuvent avoir la fiscalité sur la croissance, il urge de répondre à la préoccupation suivante :

Comment la fiscalité agit-elle sur la croissance économique à travers ses différents cordons d'interventions? En d'autres termes, comment finance-t-elle ou relance-t-elle les composantes du PIB ?

La réponse à cette interrogation se déduit de l'analyse des postes abordés précédemment (revue de littérature). Ainsi comme énoncé dans la revue empirique, le premier modèle est inspiré du modèle utilisé par SINZOGAN

(2000) qui a utilisé les variables telles que le produit des taxes indirectes, le montant des dépenses publiques, la masse monétaire, l'indice des termes de l'échange et l'encours de la dette extérieure à long terme pour expliquer la compétitivité extérieure de l'économie béninoise à l'aide d'un indicateur macroéconomique pertinent, l'indice du taux de change effectif réel. L'objectif de cette étude est d'apporter des réponses concrètes au problème de surévaluation du taux de change auquel l'économie béninoise était confrontée ; autrement dit au problème de compétitivité extérieur. Dans le cadre de la présente étude, nous utiliserons le logarithme du Produits Intérieur Brut (PIB) comme indicateur de compétitivité pour mesurer la croissance économique au détriment du taux de change effectif comme ce fut le cas dans le modèle de SINZOGAN. Le choix de cette variable composite réside dans le fait qu'elle mesure la valeur de l'ensemble des biens et services produits sur le territoire d'un pays donné au cours d'une période donnée (en général, une année, parfois un trimestre), quelque soit la nationalité des producteurs. Mieux elle est un indicateur de mesure du niveau de l'activité économique d'un pays. Son taux d'accroissement renseigne sur le niveau de croissance économique. Il convient de noter que les seules variables explicatives qui seront utilisées dans ce modèle seront les réalisations de recettes des impôts indirects et celles des impôts directs. Leur choix dans le cas de ce modèle est guidé par le souci de vérifier ou d'infirmer les hypothèses comme il est énoncé dans la partie théorique de la présente étude. Le logarithme népérien a été appliqué aux différentes variables du premier modèle dans le souci de faire l'analyse en termes d'élasticité.

En outre pour mettre en évidence l'effet seuil de la pression fiscale sur les recettes fiscales, le second modèle est inspiré de celui d'Arthur LAFFER qui a tenté d'expliquer que les taux d'imposition excessifs tendent à diminuer la motivation à travailler des agents entrepreneurs, et donc à réduire les recettes de l'impôt. Le choix de la pression fiscale et de son carré est motivé par le souci de

déterminer l'effet seuil qui détermine le potentiel fiscal actuel de l'économie béninoise. Le logarithme népérien est appliqué aux fins de mesurer les accroissements et les autres variables explicatives ont été exprimées en termes de taux dans le souci d'assurer l'équilibre du modèle.

Les modèles ainsi spécifiés se présentent comme suit :

*Premier modèle :*

$$\text{LPIB}_t = f(\text{C}, \text{LIMP\_DIR}_t, \text{LIMP\_INDIR}_t)$$

**LPIB<sub>t</sub>** : Logarithme népérien du PIB courant

**LIMP\_DIR<sub>t</sub>** : Logarithme népérien des réalisations de recettes directes

**LIMP\_INDIR<sub>t</sub>** : Logarithme népérien des réalisations de recettes indirectes.

*Deuxième modèle :*

$$\text{LRF}_t = f(\text{PF}_t, \text{SPF}_t, \text{LCOM\_EXT}_t)$$

**LRF<sub>t</sub>** : Logarithme népérien des réalisations de recettes fiscales

**PF<sub>t</sub>** : Taux de pression fiscale

**SPF<sub>t</sub>** : le carré de la pression fiscale

**LCOM\_EXT<sub>t</sub>** : Logarithme népérien de la somme des importations et des exportations autrement dit l'ouverture sur le commerce extérieur.

Les modèles étant spécifiés, il convient de souligner que l'application du logarithme népérien aux variables économiques nécessite qu'elles soient distribuées log-normalement. Le test de Jarque Bera est utilisé à cette fin.

Les estimations économétriques de même que les tests de validation des modèles sont effectués à l'aide du logiciel "Econometric views" version 5.1.

Aussi, on a eu recours à la variable Dummy (D1994) pour corriger certaines perturbations économiques survenues au cours de la période de référence. En effet, une variable indicatrice ou Dummy est une variable explicative particulière qui n'est composée que de 0 et 1. Cette variable est utilisée lorsque dans un modèle, on désire intégrer un facteur explicatif binaire « le phénomène a lieu ou n'a pas lieu ». Les phénomènes considérés ici sont les phénomènes inflationnistes ayant conduit à la dévaluation du FCFA en 1994 et les retombées immédiates de cette dernière sur l'économie béninoise.

Enfin, il convient de noter que cette étude serait plus approfondie si certaines difficultés ne s'étaient pas interposées. Au nombre de celles-ci on retient :

- l'indisponibilité des données sur une longue période. Ce qui nous a contraints à restreindre notre étude à vingt et une (21) observations.
- l'inadéquation constatée au niveau de l'actualisation des données sur une même période.
- l'inexistence de données relatives à certaines informations.

Les données utilisées couvrent la période de 1991 à 2011.

## 2.2.2. Tests de validation des modèles

### 2.2.2.1. *Etude de stationnarité*

Pour traiter une série chronologique, il faut a priori étudier ses caractéristiques stochastiques. Autrement dit, il faut suivre l'évolution de la série dans le temps. A cet effet, si son espérance mathématique et sa variance se trouvent modifiées dans le temps, la série chronologique est non stationnaire. A contrario, la série temporelle est stationnaire.

Dans le cas général, le concept de stationnarité est étroitement lié à celui d'intégration. En effet, une série  $Y_t$  est dite stationnaire lorsqu'elle est intégrée d'ordre 0. On note:  $Y_t \rightarrow I(0)$ .

Par contre, s'il faut la différencier  $d$  fois avant de la rendre stationnaire, elle est alors intégrée d'ordre  $d$ . On note :  $Y_t \rightarrow I(d)$ .

Différents tests sont utilisés pour déterminer le degré d'intégration des variables d'un modèle. Dans le cas présent, il a été utilisé le test de Dickey-Fuller Augmenté (test ADF).

Le logiciel Eviews renseigne directement sur les statistiques calculées et tabulées. On procède au test de cointégration de Johansen et on fait recours à une représentation à correction d'erreur qui fournit des relations entre les variables à court et à long termes.

#### 2.2.2.2. *Validation du modèle*

Cette rubrique distingue deux sous étapes :

- La première, relative à la cohérence économique permet de voir si les signes des paramètres estimés sont conformes à la théorie économique.
- La seconde est relative à la qualité statistique et économétrique de l'estimation.

A ce propos, de nombreux tests sont effectués notamment :

##### *Test de normalité des résidus*

On fera recours au test de Jarque Bera dont les hypothèses s'énoncent comme suit :

$H_0$  :  $X$  suit une loi normale  $N(m, \sigma)$

$H_1$  :  $X$  ne suit pas une loi normale  $N(m, \sigma)$

La prise de décision consiste à accepter l'hypothèse de normalité au seuil de 5% à condition que  $JB < 5,99$  ou si la probabilité relative à la statistique obtenue dépasse 0,05. Dans le cas contraire,  $H_1$  est accepté.

#### *Test d'homoscédasticité des erreurs*

Pour tester une homoscédasticité éventuelle des erreurs, on fera recours au test de White. Les erreurs sont homoscédastiques si la probabilité correspondante est supérieure à 5%.

#### *Test d'autocorrélation des erreurs*

En vue de s'assurer que les erreurs sont indépendantes, il est utilisé le test de Breusch-Godfrey. Sa statistique est donnée par :

$BG = nR^2$  obéissant à un Khi-deux à  $p$  degrés de liberté où  $p$  désigne le nombre de retard des résidus,  $n$  le nombre d'observation et  $R^2$  le coefficient de détermination.

L'hypothèse de non corrélation des erreurs est acceptée si la probabilité relative à la statistique surpasse 0,05 ou bien si  $nR^2 < \text{Khi-deux}$  lu.

#### *Test de Student*

Le recours à ce test permet d'apprécier la qualité individuelle des paramètres et renseigne ainsi sur le pouvoir explicatif des variables exogènes.

#### *Test de Fisher*

Il s'agit grâce à ce test de porter un jugement sur la qualité globale du modèle.

#### *Test de stabilité du modèle*

Dans une étude économétrique, ce qui est fondamental à rechercher, c'est que le modèle spécifié puisse se prêter facilement aux prévisions ultérieures. A cet effet, il urge que le modèle soit stable dans le temps. C'est ce qui justifie le recours à ce test dans le cadre de l'étude.

## **CHAPITRE III :**

# **BASE POUR UNE FISCALITE PROPICE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU BENIN**

*Cette partie de l'étude mais en exergue l'analyse descriptive de quelques indicateurs avant de présenter les résultats de la modélisation ainsi que les interprétations économiques qui en découlent.*

### 3.1. ESQUISSES DES CARACTERISTIQUES D'UNE FISCALITE DE DEVELOPPEMENT POUR L'ECONOMIE BENINOISE

Par rapport aux « Etudes Nationales de Perspectives à long termes NLTPS- Bénin 2025 », l'économie béninoise est à la croisée des chemins. Soit, elle prend les mesures pour réaliser le scénario optimiste « Alafia » soit, elle reste au statu quo ou encore elle sombre dans le scénario pessimiste « Wahala »<sup>10</sup>. La question est la suivante : Comment la fiscalité peut-elle réellement aider à concourir à la réalisation du scénario optimiste ?

#### 3.1.1. Caractéristiques de base de la fiscalité de développement

Le Bénin étant membre de l'UEMOA, sa politique fiscale doit respecter les directives communautaires. Les caractéristiques seront envisagées sur le plan sous-régional puis sur le plan national.

##### 3.1.1.1. *Sur le plan communautaire*

Sur le plan sous-régional, la fiscalité de développement est selon le Président de la Commission de l'UEMOA, destiné à « fournir des ressources suffisantes sans affaiblir l'investissement, établir un cadre concurrentiel et équitable qui facilite les flux commerciaux et la consommation ».

En effet, les politiques de croissance et de réduction de la pauvreté, engagées par les Etats membres, exigent de plus en plus des dépenses, à caractère économique et social (infrastructures économiques et sociales, facilitation de la production etc.). Ces dépenses demandent une mobilisation accrue des ressources intérieures.

Cette mobilisation accrue ne doit pas se faire à travers une hausse de la charge fiscale sur les facteurs de production que sont le capital et le travail. Une réforme fiscale qui conduirait à une hausse de la pression fiscale aurait le

---

<sup>10</sup> NLTPS, 2025

désavantage de décourager les investissements et par conséquent compromettre la croissance.

Le souci de transparence et de mise en place d'une saine concurrence au sein des secteurs productifs impose la nécessité d'introduire une rationalité dans la fiscalité. Cette fiscalité doit donc reposer sur l'élargissement de l'assiette et la suppression des régimes dérogatoires des exonérations ou des exemptions qui peuvent nuire à l'équité et au fonctionnement normal de la concurrence.

### 3.1.1.2. *Sur le plan national*

La nouvelle fiscalité doit répondre aux critères et principes ci-après :

- stimuler la croissance et maintenir la stabilité du cadre macroéconomique;
- assurer la poursuite de l'assainissement des finances publiques ;
- garantir la stabilité et la prévisibilité de l'ensemble du système fiscal ;
- réduire le coût de collecte de l'impôt et accroître son rendement ;
- susciter le civisme fiscal ;
- et garantir la transparence et l'équité aux contribuables.<sup>11</sup>

Dans ce sens, les réformes à engager devraient notamment passer par :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la revue des taux de divers impôts ainsi que de leur nombre ;
- l'allègement et la simplification des procédures ;
- l'amélioration du système de collecte de la TVA ;
- la limitation des régimes dérogatoires.

Ainsi, le Gouvernement a décidé d'opérer un saut qualitatif pour la modernisation du système fiscal béninois en le plaçant dans une logique

---

<sup>11</sup> Allocution du Ministre d'Etat Béninois en charge du Développement lors du lancement des travaux du DGRF, 2008

économique nouvelle, celle de la compétitivité, de la création d'entreprises, du renforcement du secteur formel, de la concurrence sous régionale, de l'intégration au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'efficacité de l'administration fiscale.<sup>12</sup>

Les principaux critères sont donc : la simplicité, la lisibilité, la prévisibilité, la soutenabilité, la grande couverture, le bon rendement et l'équité.

### 3.1.2. Les stratégies de développement

La nouvelle stratégie de développement du Bénin pour la période 2011-2015 est basée sur la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) et tient compte, d'une part, des initiatives de développement auxquelles le pays prend part sur le plan mondial et régional et d'autre part, de la Vision « Bénin - Alafia 2025 ». Les principaux axes stratégiques retenus pour la SCRP 2011-2015 sont les mêmes que ceux de la SCRP 2007-2009. Ainsi, des questions de développement, comme l'emploi des jeunes et des femmes, le désenclavement des zones de production agricole, la promotion de la croissance économique rurale, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la réduction des inégalités de genre ; la protection sociale et la solidarité sont prises en compte. Il en est de même, des thématiques relatives à l'organisation du monde rural, à la diversification agricole, à la transformation démographique et au changement climatique.

L'objectif global est l'amélioration des conditions de vie de la population par la dynamisation des pôles de croissance et de développement et la réduction de façon significative de la pauvreté. De manière spécifique, le Gouvernement entend mettre en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) ci-après :

---

<sup>12</sup> Allocution du Ministre d'Etat Béninois en charge du Développement lors du lancement des travaux du DGRF, 2008

- reconstruire une administration au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé ;
- assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ;
- promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural ;
- développer les infrastructures de qualité, nécessaires à l'accroissement des investissements privés ;
- renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ;
- assurer un développement équilibré et durable de l'espace national, notamment le développement à la base.

Par ailleurs, promouvoir un renouveau économique capable de faciliter l'accélération de la croissance suppose la mise en place d'un environnement des affaires de norme internationale.

En effet, le climat des affaires au Bénin est caractérisé par l'existence d'un certain nombre de contraintes défavorables à l'investissement. L'amélioration du climat des affaires nécessite la concentration des efforts du Gouvernement sur les actions ci-après :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- la promotion du secteur privé ;
- le renforcement et la consolidation des actions du Conseil Présidentiel des Investisseurs afin d'améliorer la concertation entre le public et le privé et de lever les contraintes freinant l'investissement privé ;
- l'instauration d'un cadre fiscal propice au développement ;
- la facilitation du commerce.

Le développement de la production passe par :

- l'amélioration du système de production agricole ;
- l'amélioration et intensification de la production cotonnière ;
- la promotion de nouvelles filières agricoles porteuses ;
- l'accroissement de la productivité et de la compétitivité dans les autres secteurs.

Pour une croissance accélérée, il importe de mettre en place un dispositif permettant de rendre le territoire national et chacune de ses régions, attractifs, compétitifs et cohérents sur le plan économique. Les secteurs prioritaires ci-après ont été identifiés :

- au centre, une grappe « Transport, Logistique et Commerce », avec cinq composantes : le transport de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international. Cette grappe à fort potentiel représente le domaine dans lequel le Bénin dispose aujourd'hui du maximum d'atouts. Par ailleurs, elle aura un effet d'entraînement important sur le développement des autres pôles ;
- le pôle coton, textile ;
- le pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers, les produits non ligneux (anacarde...) ;
- le pôle Tourisme ;
- le pôle BTP et matériaux de construction, incluant le bois.

A la suite de ce bref aperçu, il convient de faire un état des lieux en passant en revue quelques indicateurs macroéconomiques caractéristiques du pays en vue de jeter les fondements d'une fiscalité propice à la relance des activités économiques.

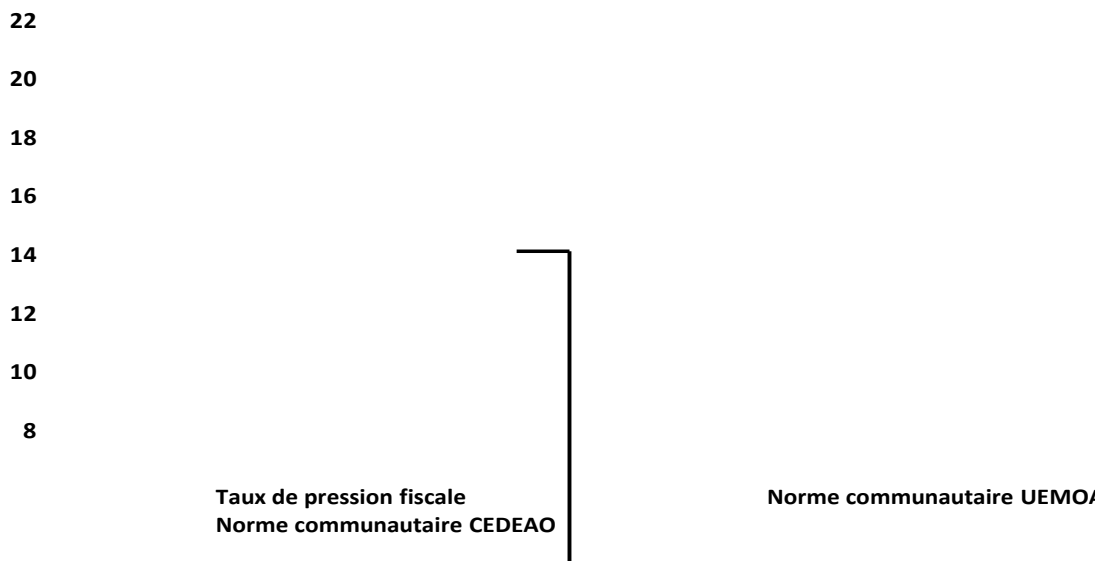
### 3.2. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

La situation économique du Bénin pourrait s'apprécier à travers le mouvement évolutif des variables clés caractérisant la politique fiscale au fil des années. Dans le cadre de cette étude l'accent sera mis sur deux aspects : (i) le comportement externe de la fiscalité béninoise notamment vis-à-vis des normes communautaires retenues au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO et (ii) le comportement de la fiscalité analysé sur le plan strictement interne.

#### 3.2.1. Analyse de la fiscalité béninoise aux niveaux communautaires (l'UEMOA et de la CEDEAO)

Il convient de noter avant toute analyse qu'au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO, les exigences sur la fiscalité recommandent un taux de pression fiscale minimum égal respectivement à 17% et 20%.

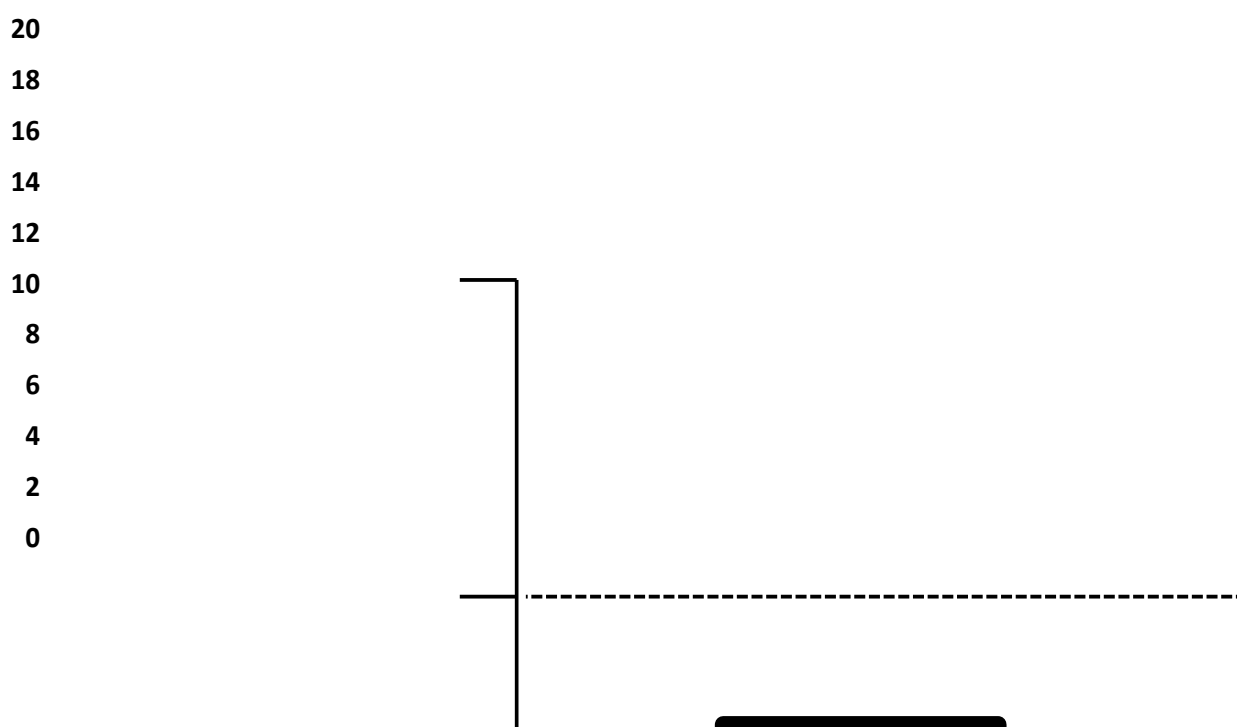
**Graphique 1 : Evolution comparée de la pression fiscale par rapport aux normes communautaires de 1991 à 2011**



**Source** : DGAE, 2012

Le graphe ci-dessus montre que le taux de pression fiscale a connu une évolution à la hausse passant de 8,4% en 1991 à 17,2 en 2008 (sa valeur maximale sur la période de référence) avant de baisser pour s'établir à 15,5% en 2011. Ainsi, outre l'année 2008, la pression fiscale béninoise est toujours restée en dessous du minimum fixé par la norme communautaire de l'UEMOA (17%) et donc de très loin par rapport à celui de la CEDEAO (20%). Pour mieux apprécier le système fiscal béninois par rapport à ceux des autres pays de l'UEMOA, observons le comportement du taux de pression fiscale des autres pays au cours de l'année 2008 (Seule année où le taux de pression fiscale a atteint le minimum fixé dans la zone UEMOA sur la période d'étude).

**Graphique 2 : Evolution du taux de pression fiscale au sein de l'UEMOA en 2008**



**Source** : DGAE, 2012

Comme le montre le graphique ci-dessus, la pression fiscale de la plupart des pays de l'UEMOA est en dessous du seuil communautaire. En effet, outre le Bénin et le Sénégal, qui ont enregistré au cours de 2008, respectivement 17,2%

et 18,1% de pression fiscale, celles des autres pays de la Communauté sont en dessous de la norme. Le plus faible taux est observé au niveau de la Guinée-Bissau. Par ailleurs, il convient de préciser que la pression fiscale au niveau de l'Union est de 15% ; en dessous de la norme. Une analyse plus approfondie à travers le tableau ci-après révèle que le Bénin à l'instar du Sénégal et de la Côte d'Ivoire fait partie des pays de la communauté dont la pression fiscale est plus proche de la norme.

**Tableau 1 : Evolution comparée des pressions fiscales des pays de l'UEMOA de 2007 à 2011**

<b>Recettes fiscales totales, en % du PIB nominal</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Moyenne sur les 5 années</b>
<b>Benin</b>	16,9	17,2	16,1	16,2	15,5	16,4
<b>Burkina Faso</b>	12,5	11,9	12,5	12,2	13,7	12,6
<b>Côte d'Ivoire</b>	15,6	15,6	16,5	17,0	13,1	15,6
<b>Guinée Bissau</b>	5,7	5,5	6,8	8,0	8,8	7,0
<b>Mali</b>	14,2	13,3	14,7	14,6	14,8	14,3
<b>Niger</b>	11,4	11,6	13,7	13,1	16,5	13,2
<b>Sénégal</b>	19,3	18,1	18,0	18,8	18,9	18,6
<b>Togo</b>	16,1	14,9	15,3	15,7	16,7	15,8
<b>UEMOA</b>	<b>15,5</b>	<b>15,0</b>	<b>15,6</b>	<b>15,8</b>	<b>15,1</b>	<b>15,4</b>

Source : DGAE, 2012

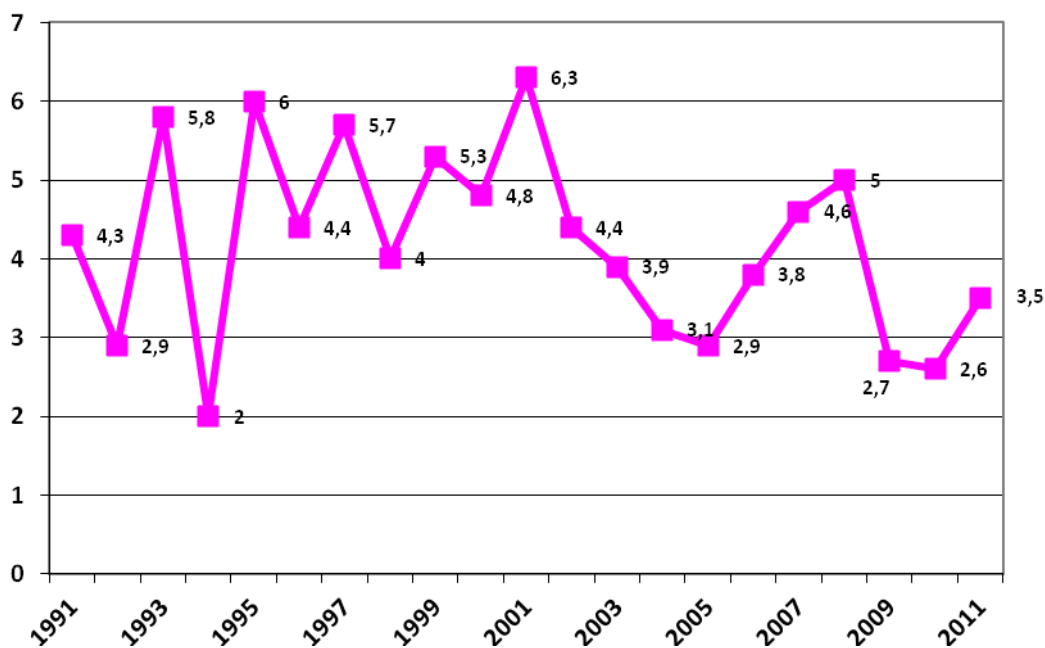
En effet, et comme le montre le tableau ci-dessus, le seul pays de la Communauté dont le taux de pression fiscale a respecté la norme communautaire est le Sénégal qui a enregistré une moyenne de 18,6% au cours des cinq dernières années. Outre le Sénégal, les pays les plus proches du seuil sont : le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire dont les moyennes de pression fiscales au cours des cinq dernières années sont respectivement 16,4% ; 15,8% et 15,6%.

Par ailleurs, il convient de noter que la Guinée-Bissau demeure le pays qui a enregistré le plus faible taux ; soit une moyenne de 7 sur les cinq ans. Aussi, faut-il préciser que la valeur moyenne observée au niveau de l'Union est de 15,4%.

### 3.2.2. Analyse de la fiscalité béninoise au niveau interne

Cette partie passe en revue l'évolution de la croissance économique au Bénin avant de mettre l'accent sur quelques indicateurs caractéristiques de la fiscalité.

**Graphique 3 : Evolution du taux de croissance de 1991 à 2011**

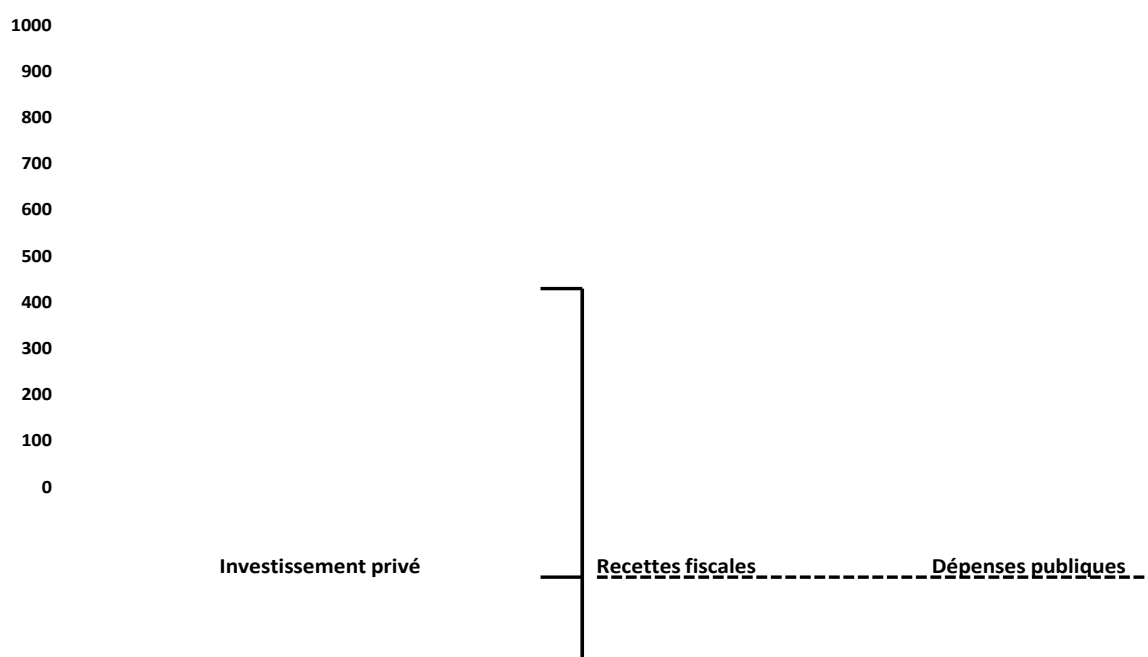


**Source** : DGAE, 2012

Le taux de croissance sur la période de référence a enregistré une évolution erratique mais globalement à la baisse. En effet, il a enregistré une évolution à la hausse passant de 4,3% en 1991 à 6,3% en 2001 après avoir atteint son niveau le plus bas de la période qui est de 2% en 1994. Dès lors, il a enregistré de façon globale une baisse pour s'établir à 3,5% en 2011.

Les différents indicateurs macroéconomiques collectés sur la période 1991-2011 permettent d’apprécier successivement le volume des réalisations de recettes fiscales, des dépenses publiques et de l’investissement privé. Ces différents types de variables ont été choisies dans le cadre de cette étude compte tenu de leur aptitude à influencer la politique fiscale. En effet, le niveau des dépenses publiques est déterminé par celui des recettes fiscales qui à son tour détermine celui du revenu des entreprises et donc celui de l’investissement privé.

**Graphique 4 : Evolution comparée des réalisations de recettes fiscales et des dépenses publiques et de l’investissement privé de 1991 à 2011 (en milliards de FCFA)**

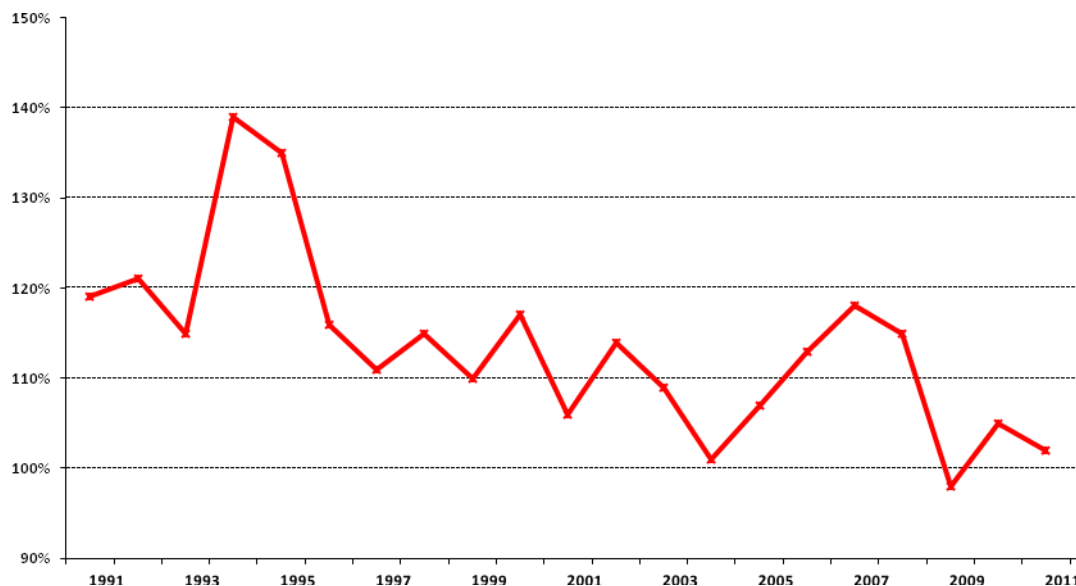


**Source** : DGAE, 2012

Sur la période de référence, les niveaux des réalisations de recettes fiscales, des dépenses publiques et de l’investissement privé ont connu de façon globale une évolution à la hausse. En effet, le niveau des dépenses publiques est passé de 99,3 milliards FCFA en 1991 à 743,8 milliards FCFA en 2011 tandis que celui des recettes fiscales est passé de 47,2 à 534,7 milliards FCFA sur la

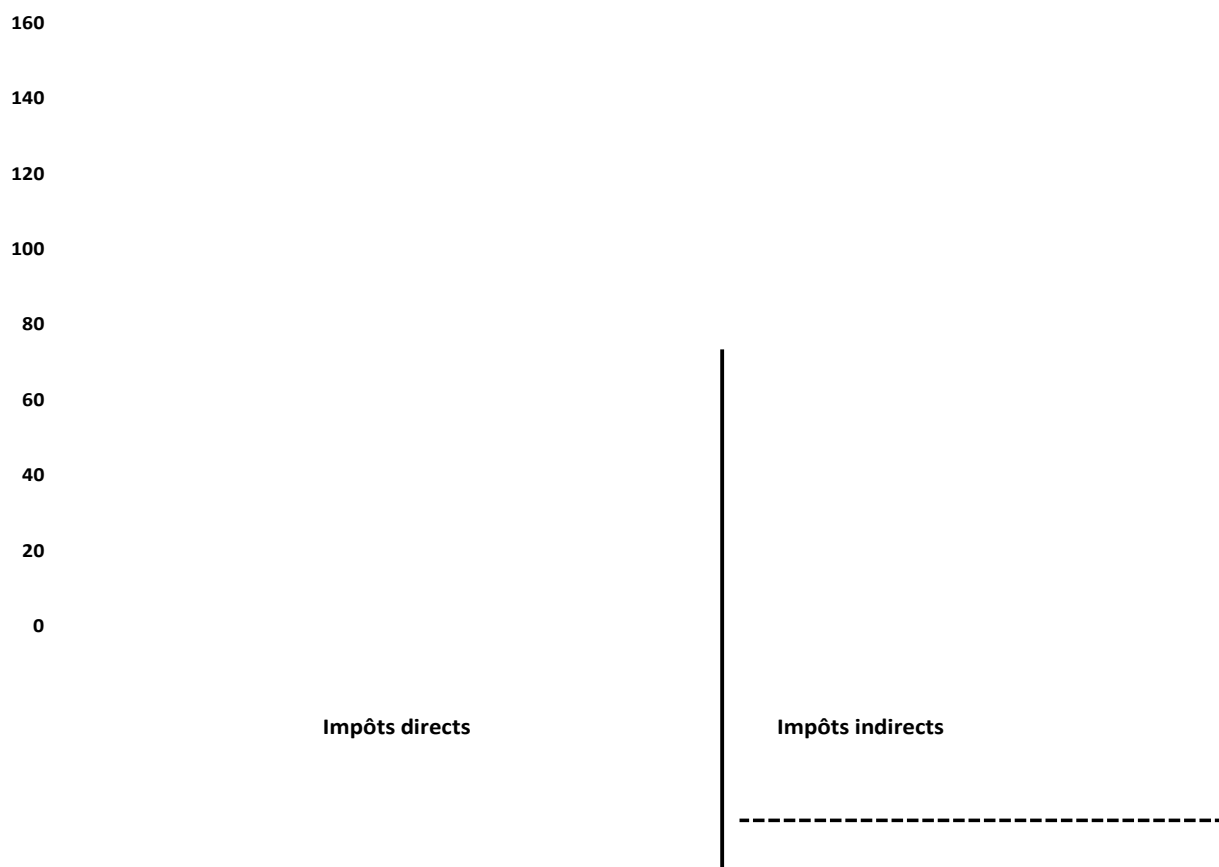
même période. En ce qui concerne l'investissement privé, il est passé de 49,2 à 497,2 milliards FCFA sur la période de référence. Cette observation confirme bien la théorie suivant laquelle le niveau des recettes fiscales détermine celui des dépenses publiques ; lesquelles dépenses ont pour rôle de créer les conditions incitatives à l'investissement privé et donc à la croissance. Quelles seraient donc les caractéristiques de cette fiscalité ? Une réponse à cette question renvoie à étudier le taux d'accroissement des recettes fiscales béninoises.

**Graphique 5 : Evolution du taux d'accroissement des recettes fiscales réalisées de 1991 à 2011**



**Source :** Calcul de l'auteur sur la base des données issues de la DGAE, 2012

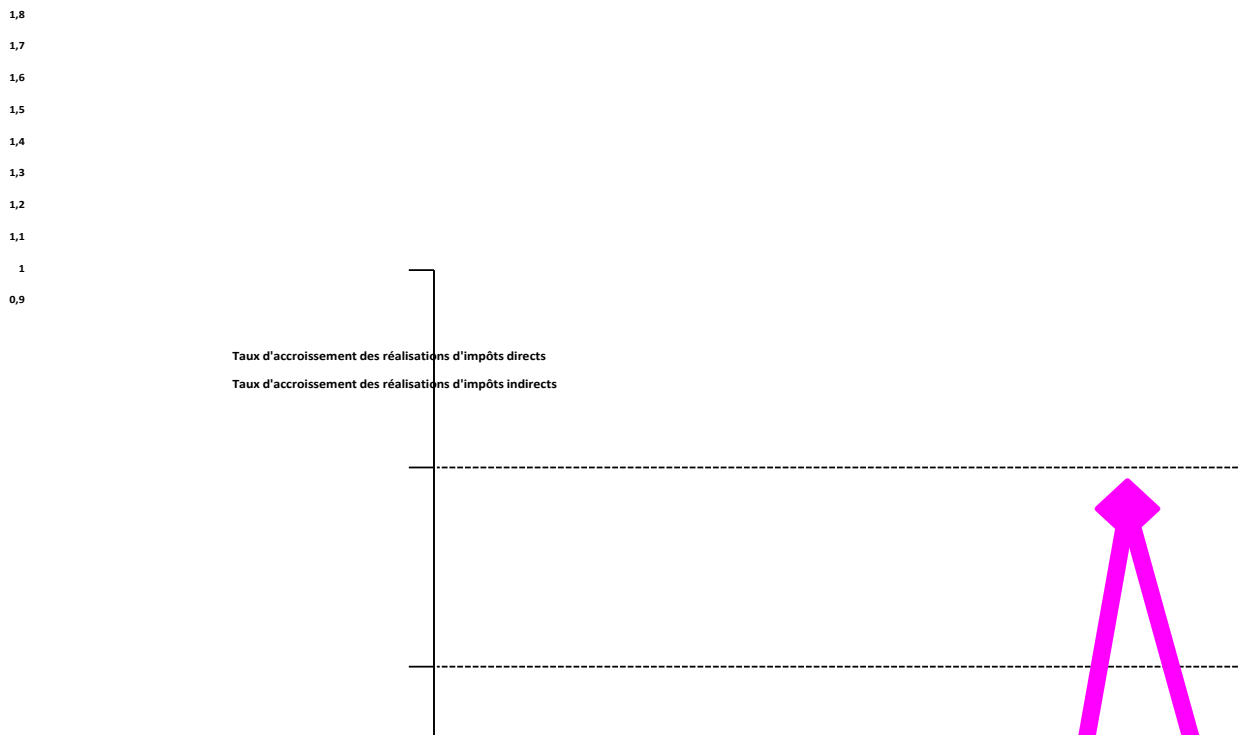
Le graphique ci-dessus révèle que bien que les recettes fiscales aient connu une évolution à la hausse, leur taux d'accroissement baisse au fil des années. Une analyse des différents types d'impôts s'avère nécessaire pour comprendre cette situation.

**Graphique 6 : Evolution comparée des recettes réalisées d'impôts directs et indirects de 1991 à 2011 (en milliards de FCFA)**

Source : DGAE, 2012

A l'instar des réalisations de recettes fiscales, l'évolution de ces deux différents types d'impôts montre une tendance globalement à la hausse au cours de la période de référence. Cependant, il convient de noter qu'au cours de la période allant de 1994 à 2008, les réalisations des recettes d'impôts directs sont supérieures à celles des impôts indirects tandis que c'est le contraire sur les autres périodes. Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-après, les taux d'accroissement de ces différents types d'impôts se sont inscrits globalement à la baisse.

**Graphique 7 : Evolution comparée des taux d'accroissement des recettes des impôts directs et indirects réalisées de 1991 à 2011**

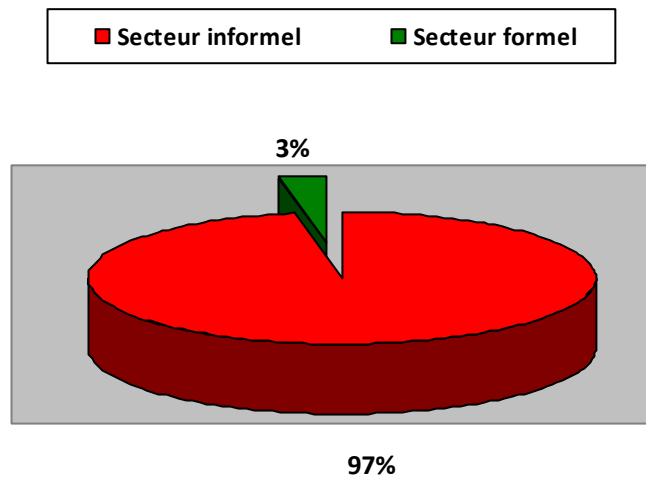


**Source** : Calculs de l'auteur sur la base des données issues de la DGAE, 2012

En effet, bien que l'évolution des différents taux soit erratique, le taux d'accroissement des réalisations des impôts indirects a connu une évolution à la hausse allant de 108% en 1994 à 113% en 2008 tandis que celui des impôts directs a enregistré une baisse de 168% à 125% sur la même période. Ainsi, le taux d'accroissement des impôts directs régresseraient plus vite que celui des impôts indirects.

Par ailleurs, il convient également de noter que la perception de ces différents types d'impôts repose sur une minorité de contribuables notamment les entreprises qui forment le secteur formel. En effet comme le montre le graphique ci-après élaboré sur la base des données des résultats du RGE2 de 2008, la quasi-totalité des entreprises au Bénin sont dans l'informel.

**Graphique 8 : Pourcentage des entreprises du secteur formel et informel au Bénin selon les résultats du RGE2 de 2008**



**Source** : INSAE, 2010

Ainsi, il ressort de l'analyse de ce graphique qu'au Bénin, l'informel concentre plus de 9 entreprises sur 10 (97%). Il est à noter également une relative disparité selon le milieu. Ainsi, 96% des unités économiques du milieu urbain sont dans le secteur informel contre 99% pour ceux du milieu rural<sup>13</sup>. Un effort d'élargissement de l'assiette fiscale s'impose donc en vue de réduire la charge fiscale.

Au regard de tout ce qui précède et pour mieux appréhender ces différents comportements des agrégats caractéristiques de la politique fiscale, une analyse plus approfondie à travers des modèles économétriques s'avère nécessaire.

Dans le cadre de la poursuite d'une fiscalité de développement, quels sont les axes primordiaux à prendre pour améliorer l'intervention de l'Etat en vue d'une relance structurelle de l'activité économique? La réponse à cette question se trouve à travers les résultats du modèle.

<sup>13</sup> « Problématique de l'élargissement de l'assiette fiscale au Bénin: analyse de la contribution des centres de gestion agréés (CGA) » élaborée par le CAPOD en 2010 (document de travail N°009)

### 3.3. ANALYSE DES RESULTATS

#### 3.3.1. Analyse statistique des résultats

##### 3.3.1.1. *Validité du point de vue des hypothèses et de la méthodologie utilisée*

Les résultats confirment les hypothèses de l'étude. En effet, les coefficients des variables ont les signes attendus notamment en ce qui concerne les impôts indirects dont le coefficient est négatif tandis qu'il est positif pour les impôts directs. Par ailleurs, le mécanisme à correction d'erreur va dans le même sens que le comportement de long terme.

##### 3.3.1.2. *Validité statistique des modèles :*

Les résultats du test de Dickey Fuller, révèlent que toutes les variables sont stationnaires en différence première à l'exception de la variable LRF qui est stationnaire à niveau. Le test de Johansen s'avère donc nécessaire pour confirmer ou non l'existence de cointégration sur les variables des deux modèles.

Tableau 2 : Résultats du test de Dickey Fuller sur les variables

Variables	Test à niveau						Test en différence primaire					
	ADFc	ADFt	Retard	Cst	Trend	Décision	ADFc	ADFt	Retard	Cst	Trend	Décision
LPIBt	-2,59	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-3,55	-3,26	4	Oui	Non	stationnaire
LDEP_PUBt	-1,38	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,68	-3,02	4	Oui	Non	stationnaire
LIMP_DIRt	-1,96	-3,65	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-2,33	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LIPM_INDIRt	-1,75	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,15	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
PFt	-2,57	-3,66	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,49	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
SPFt	-1,55	-3,80	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,65	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LCOM_EXTt	-2,74	-3,67	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-2,92	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LRF	4,59	-1,96	4	Non	Non	Stationnaire						

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

En comparant le ratio de vraisemblance à la valeur critique au niveau des différents modèles, le rang de cointégration vaut un (1). Les séries considérées sont cointégrées.

**Tableau 3 : Résultats des tests de cointégration de Johansen**

<b>Résultat du modèle 1</b>				
Series: LPIBT LIMP_DIRT LIMP_INDIRT				
Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.679726	39.78962	35.19275	0.0149
At most 1	0.500140	18.15664	20.26184	0.0950
At most 2	0.230631	4.981515	9.164546	0.2854
Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level * denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level **MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values				
<b>Résultat du modèle 2</b>				
Series: LRF PFT SPFT LCOM_EXTT				
Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.823819	66.43593	55.24578	0.0038
At most 1	0.610154	33.44728	35.01090	0.0729
At most 2	0.475715	15.54921	18.39771	0.1198
At most 3	0.158577	3.280547	3.841466	0.0701
Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level * denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level **MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values				

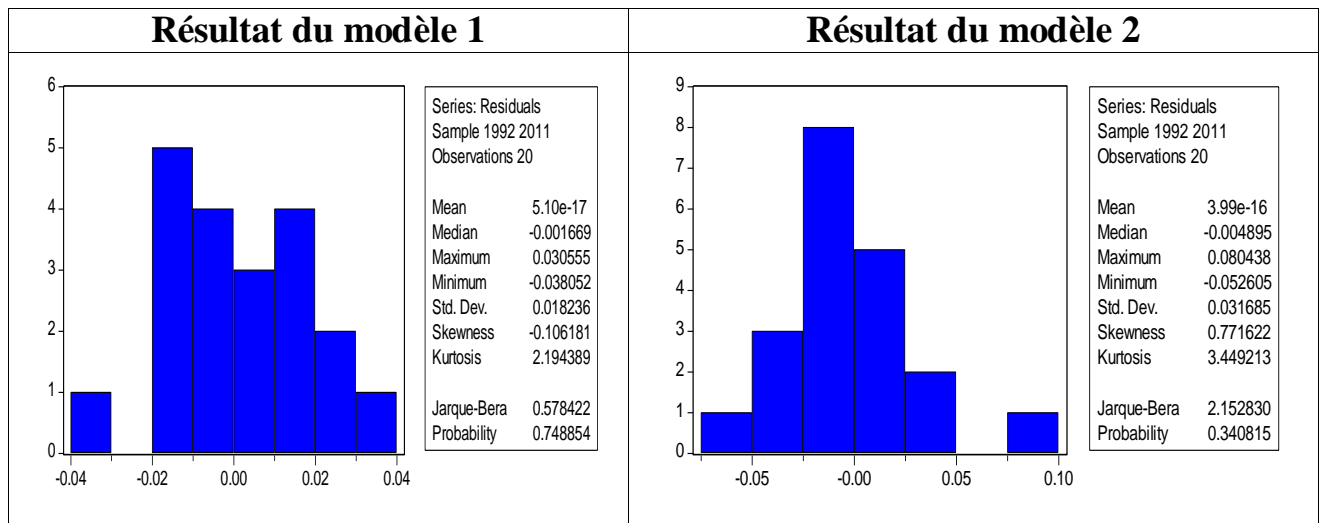
Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Les résultats révèlent que les variables sont toutes significatives à l'exception des variables D(PFT) et D(SPFT) dont les probabilités associées aux statistiques de Student sont largement supérieures à 5% (respectivement 10,81% et 17,96%). Par ailleurs les deux modèles sont globalement significatifs. En

effet, les probabilités associées aux statistiques de Fisher sont toutes inférieures à 5%.

Les tests de normalité sur les résidus des modèles révèlent que la statistique de Jarque Berra est inférieure à 5,99. D'où les résidus sont tous normaux.

**Graphique 9 : Résultat des tests de normalité des résidus**



**Source :** Résultats extraits du logiciel Eviews

Les tests de Dickey Fuller sur les résidus des différents modèles indiquent que la valeur absolue de la statistique calculée (respectivement -4,074 et -4,888) est supérieure à celle de la valeur critique au seuil de 5% (respectivement -1,960 et -3,029). Les résidus sont donc stationnaires à niveau et par conséquent sont des bruits blancs.

**Tableau 4 : Résultats des tests de Dickey Fuller sur les résidus**

<b>Modèle 1</b>		
	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.074131	0.0004
Test critical values:	1% level	-2.692358
	5% level	-1.960171
	10% level	-1.607051
<b>Modèle 2</b>		
	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.887906	0.0011
Test critical values:	1% level	-3.831511
	5% level	-3.029970
	10% level	-2.655194

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Les tests d'autocorrélation de Breusch Godfrey et d'hétéroscédasticité de White au niveau des différents modèles indiquent les probabilités associées aux différentes statistiques surpassent 5%. Les erreurs sont donc respectivement indépendantes et homoscédastiques.

**Tableau 5 : Résultats des tests d'autocorrélation des erreurs de Breusch Godfrey**

<b>Modèle 1</b>			
Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:			
F-statistic	0.095735	Probability	0.909454
Obs*R-squared	0.342171	Probability	0.842749
<b>Modèle 2</b>			
Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:			
F-statistic	0.426716	Probability	0.663994
Obs*R-squared	1.572650	Probability	0.455516

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

**Tableau 6 : Résultats des tests d'hétéroscédasticité des erreurs de White**

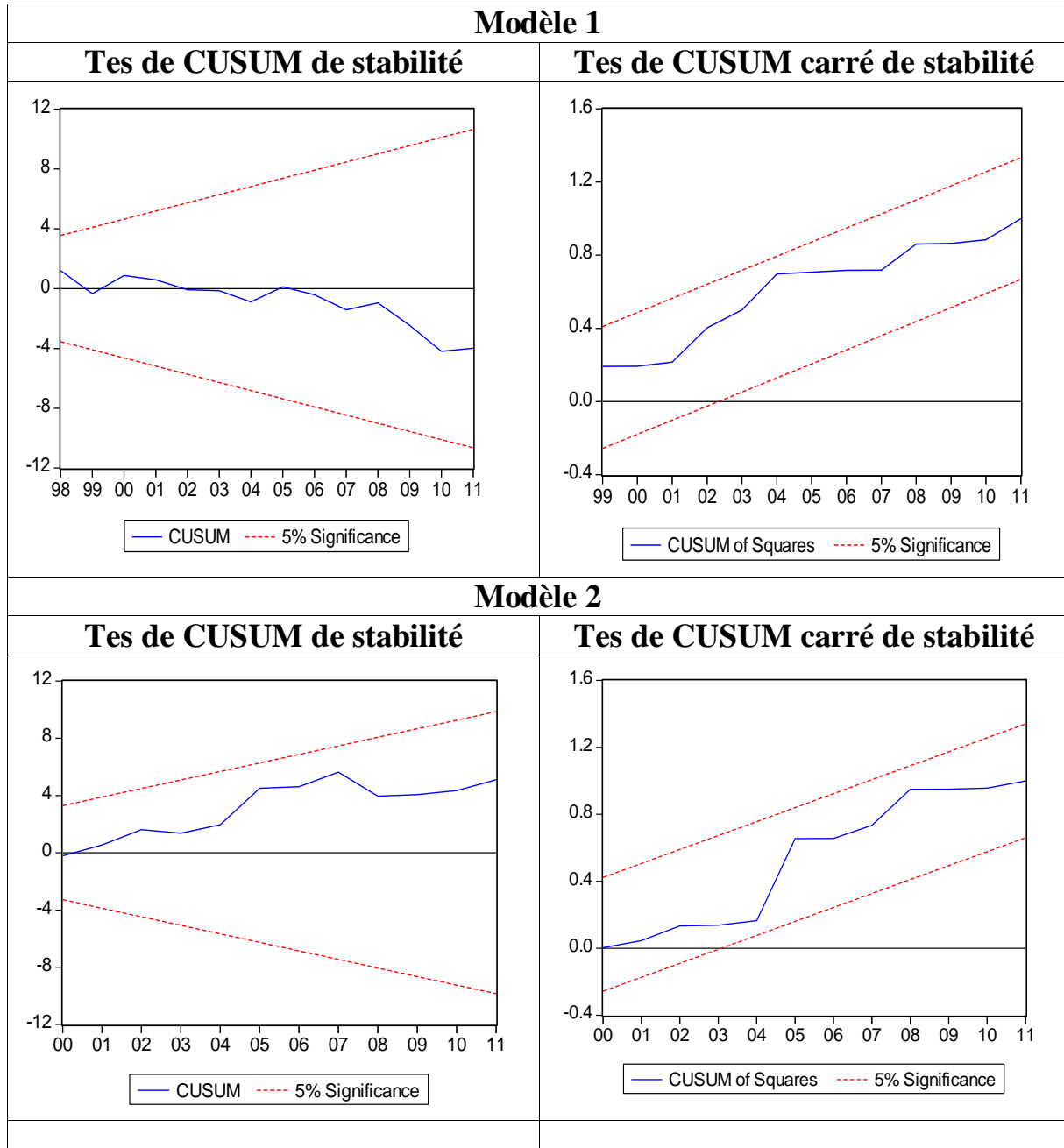
<b>Modèle 1</b>			
White Heteroskedasticity Test:			
F-statistic	0.283836	Probability	0.971522
Obs*R-squared	5.614347	Probability	0.897818
<b>Modèle 2</b>			
White Heteroskedasticity Test:			
F-statistic	0.129219	Probability	0.998927
Obs*R-squared	4.374680	Probability	0.986514

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Enfin, comme on peut le constater à l'aide du test de Cusum (Durbin, Brown, Ewans), les courbes de Cusum au niveau des différents modèles ne

coupent pas le corridor. D’où les modèles sont ponctuellement et structurellement stables.

**Graphique 10 : Résultats des tests de Stabilité de Cusum des modèles MCE**



Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

La condition indispensable à la validation des modèles à correction d’erreur est également vérifiée. En effet, une lecture du listing fourni par le logiciel Eviews sur résultats des estimations des modèles indique que les forces

de rappel vers l'équilibre ont un signe négatif. De plus, les probabilités correspondantes à la valeur critique de Student calculée sont inférieures à 5%. On conclut donc que les forces de rappel vers l'équilibre sont significativement négatives. Les modèles à correction d'erreur sont donc validés

Les modèles ainsi validés statistiquement se présentent comme ci-après :

**Tableau 7 : Résultats des estimations des modèles**

MODELE1					MODELE2				
Variables	variable dépendante: D(LPIBT)				Variables	variable dépendante: D(LRF)			
	élasticité de court terme		élasticité de long terme			élasticité de court terme		élasticité de long terme	
Impôts indirects	-0,289		-0,197		<b>Pression fiscale</b>	0,347**		0,249	
Impôts directs	0,006		0,013		<b>Carré de la pression fiscale</b>	-0,009**		-0,006	
					<b>Commerce extérieur</b>	0,469		0,274	
<b>Statistiques</b>	R-squared	0,921	Mean dependent var	0,091	<b>Statistiques</b>	R-squared	0,890	Mean dependent var	0,114
	Adjusted R-squared	0,884	S,D, dependent var	0,065		Adjusted R-squared	0,826	S,D, dependent var	0,096
	S,E, of regression	0,022	Akaike info criterion	-4,522		S.E. of regression	0,039	Akaike info criterion	-3,317
	Sum squared resid	0,006	Schwarz criterion	-4,174		Sum squared resid	0,019	Schwarz criterion	-2,919
	Log likelihood	52,221	F-statistic	25,122		Log likelihood	41,172	F-statistic	13,875
	Durbin-Watson stat	1,816	Prob(F-statistic)	0,0000 02		Durbin-Watson stat	2,297	Prob(F-statistic)	0,0000 69

« \*\* » : Variables non significatives

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

### 3.3.2. Analyse économique des résultats

Les modèles mettent en exergue l'état illustratif de la fiscalité au Bénin. Les résultats confirment les deux hypothèses de notre étude. En effet aussi bien à court et long termes les impôts directs influencent positivement le PIB tandis que ceux indirects l'influencent négativement. Ainsi, une augmentation de 1% des impôts directs entraîne une hausse de 0,006% à court terme du PIB et de 0,013% à long terme tandis qu'elle entraîne au niveau des impôts indirects une baisse de 0,289% du PIB à court terme et de 0,197% à long terme. Le mécanisme à correction d'erreur va donc dans le même sens que le comportement de long terme. En effet, ce mécanisme à correction d'erreur a une vitesse de convergence de 0,223% : à long terme, les écarts ou déséquilibres entre le PIB et les impôts directs et indirects se compensent, conduisant les variables à évoluer ensemble. Ainsi, tant que le modèle est sur un sentier d'équilibre, les séries seront très colinéaires et le terme  $LPIBT(-1)$  ne va pas beaucoup varier, on pourra même le confondre avec le terme constant. Mais, dès que l'on s'écarte de la situation d'équilibre, les niveaux des séries vont diverger temporairement. Si le PIB est supérieur à son niveau d'équilibre, le terme  $LPIBT(-1)$  est positif mais comme son coefficient est négatif, le PIB va être rappelé vers le bas. On va avoir donc une correction de l'erreur.

D'une part, cette situation pourrait s'expliquer à l'instar de SINZOGAN (2000) et DGAE (les déterminants de la pression fiscale, 2002) par le niveau élevé des impôts indirects qui frappent les ventes créant ainsi des distorsions sur l'activité économique donc sur la conjoncture et par conséquent sur la croissance lorsque ces distorsions s'avèrent structurelles. Un transfert des impôts indirects vers les impôts directs devrait réduire les distorsions et le niveau d'inégalité et améliorer ainsi l'efficacité économique.

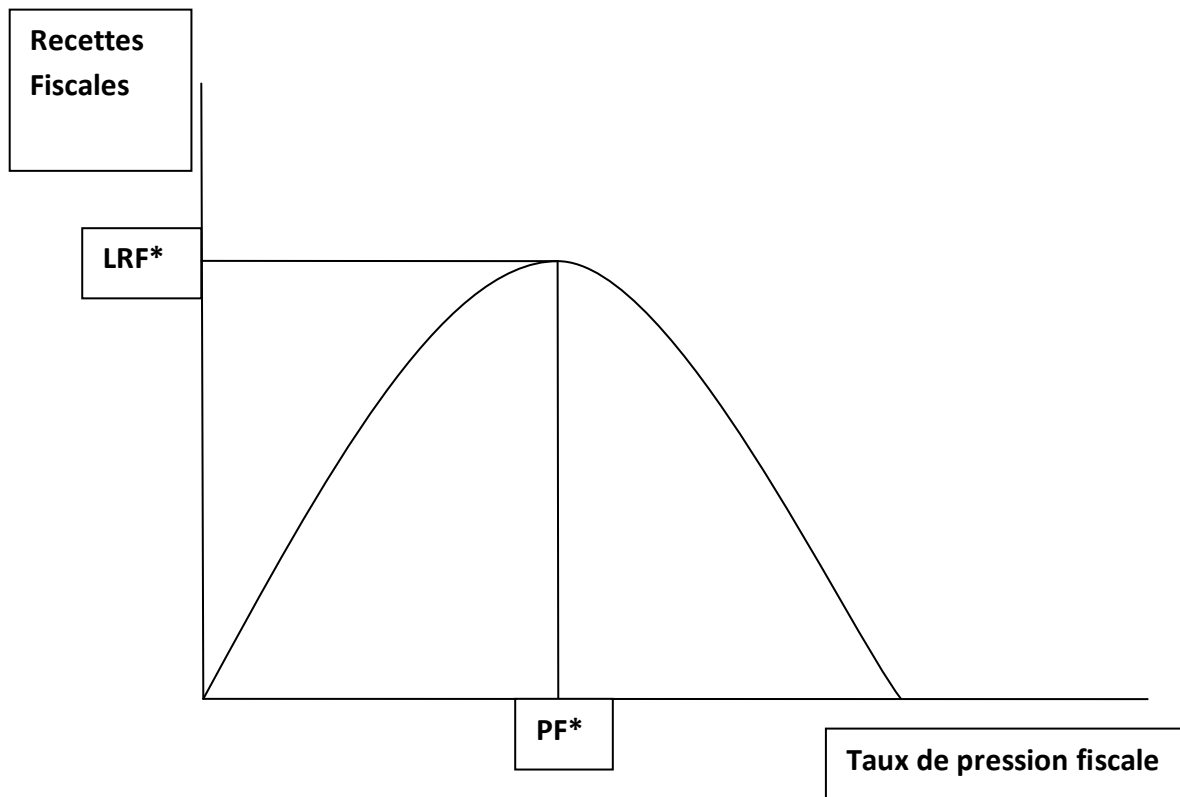
D'autre part, elle pourrait être liée au problème de base restreinte de l'assiette qui repose sur une minorité de contribuables comme énoncée plus haut. Il convient également de noter que les impôts directs touchent plus une faible partie de la population (le secteur formel très minoritaire vis-à-vis de celui informel) contrairement aux impôts indirects qui frappent un grand nombre (les derniers consommateurs)

En outre, ces mêmes résultats montrent l'influence que peut avoir la pression fiscale sur le niveau de réalisation des recettes. En effet, une augmentation de 1% de la pression fiscale entraîne une hausse de 0,347% du PIB à court terme et de 0,249% à long terme avec une vitesse de retour à la valeur moyenne qui est de 0,530% ; chaque fois que les variables s'en écartent à la suite d'un choc exogène. Ainsi, les politiques économiques visant une amélioration de la pression fiscale auront tendance à accroître les recettes fiscales. Cependant, il convient de noter que cet accroissement des recettes fiscales n'est pas indéfini.

Comment peut-on appréhender les limites de cette influence ?

La réponse à cette interrogation nous renvoie à la recherche de la valeur maximale de la pression fiscale aux moyens des coefficients du modèle 2. Ainsi, en dérivant la variable LRFt par rapport à la pression fiscale et en posant égal à zéro, le seuil observé de pressions fiscale (PF\*) est égale à  $(-0,3467/(-2*0,0094))$  à court terme et à  $(-0,2493/(-2*0,0061))$  à long terme, soit 18,33 à court terme et 20,49% à long terme. La courbe ci-après retrace l'illustration qu'on pourrait faire de cette situation.

Graphique 11 : Illustration de la pression fiscale potentielle de l'économie béninoise



Ainsi, comme le montre la courbe ci-dessus, bien que cette influence soit positive, une augmentation de la valeur de la pression fiscale restant inférieure à la valeur maximale de 20,49% tend à long terme à augmenter les recettes fiscales.

Lorsque cet accroissement de la pression fiscale est supérieur à cette valeur, la tendance observée est à la baisse. Ce maximum de la pression fiscale observé dans le cas de notre régression bien que supérieure aux normes communautaires (UEMOA et CEDEAO) qui sont respectivement de 17% et de 20%, met en exergue la pression fiscale potentielle actuelle de l'économie béninoise.

*Au total, les résultats confirment que les impôts indirects ont une tendance distordant de l'activité économique tandis que les impôts directs*

*pourraient être utilisés pour améliorer l'efficacité économique et donc la croissance. Ainsi, comme le recommande KEYNES dans une politique fiscale expansionniste ; en cas de récession, il conviendrait de réduire les impôts en l'occurrence les impôts indirects qui ont une tendance distordant de l'économie et d'augmenter les dépenses de l'Etat. En cas d'inflation, il conviendrait de faire l'inverse.*

❖ *Par ailleurs, ce taux de 20,49% observé et qui reflète la pression fiscale potentielle actuelle de l'économie béninoise n'a jamais été atteint. Il serait donc intéressant d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes en mettant en œuvre des réformes visant l'amélioration des performances de l'Administration fiscale. Un accent particulier devra être mis sur la culture de valeurs républicaines et d'éthique dont la mise en œuvre doit permettre de lutter contre les éléments ci-après :*

- ✓ *L'incivisme fiscal et la corruption ;*
- ✓ *L'évasion, la fraude en matière fiscale et douanière, et la concurrence déloyale ainsi que les phénomènes liés à la fuite des capitaux ;*
- ✓ *la réticence vis-à-vis des réformes, l'absence de culture de l'obligation de résultat et de reddition de compte ;*

*Toutefois, si l'on considère que très peu d'entreprises supportent la pression fiscale comme cela a été démontré à travers l'analyse, des efforts doivent encore être fait dans le sens d'un élargissement de la base imposable.*

*Enfin, une transition fiscale mettant l'accent sur les impôts directs devrait réduire les distorsions et les niveaux d'inégalités (objectif de justice et d'équité) et améliorer ainsi l'efficacité économique et donc la croissance équitable.*

*Les prochaines étapes de la réforme doivent donc aller vers l'impôt direct, l'intensification des actions en recouvrement tout en cherchant à élargir la base imposable.*

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard de tout ce qui précède, la fiscalité procure à l'Etat des ressources destinées à la couverture des charges publiques dans tous les domaines de la vie économique et sociale, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, la défense du territoire, la réalisation des infrastructures socioéconomiques, etc. En agissant sur les revenus des entreprises et des ménages, la fiscalité peut selon le contexte, sa conception et sa mise en œuvre constituer, soit un frein au développement, soit un accélérateur de la croissance et du développement.

Pour être un accélérateur de la croissance et du développement, la fiscalité doit répondre à un ensemble de règles fiscales et de procédures qui favorisent la croissance de long terme et induit des changements qualitatifs dans la structure de l'économie sans pour autant nuire à l'initiative privée.

Au Bénin, le diagnostic (comme cela a été montré à travers l'analyse des indicateurs économiques et les différents modèles passés en revue) révèle d'une part, que la fiscalité repose sur une minorité d'acteurs qui constituent le secteur formel alors que la grande masse lui échappe constituant le secteur informel. D'autre part, les impôts indirects ont un niveau élevé qui frappent les ventes créant ainsi, des distorsions sur l'activité économique donc sur la conjoncture et par conséquent sur la croissance lorsque ces distorsions s'avèrent structurelles. Un transfert des impôts indirects vers les impôts directs devrait réduire les distorsions et le niveau des inégalités, améliorant ainsi l'efficacité économique et donc encouragerait une croissance plus équitable.

Enfin, en analysant les possibilités de correction des déséquilibres du PIB, les mesures appropriées ci-après méritent d'être expérimentées :

### **A l'endroit des pouvoirs publics**

- ✓ orienter la politique fiscale béninoise vers une hausse de la pression fiscale en intensifiant les actions en recouvrement d'impôts. Toutefois, il conviendra de souligner que cette augmentation de la pression fiscale doit s'accompagner de l'élargissement de l'assiette fiscale dont l'analyse effectuée un peu plus haut révèle qu'elle repose sur une minorité. Autrement dit, l'augmentation de la pression fiscale doit aller de paire avec la réduction de la charge fiscale ;
- ✓ imposer une transition fiscale qui recommande qu'on mette un accent particulier sur les impôts directs ;
- ✓ créer les conditions incitatives à l'investissement privé à travers les dépenses en investissements publics. La politique des grands travaux initiée par le Gouvernement béninois pourrait être orientée à cet effet ;
- ✓ faire œuvre pédagogique afin de faire partager cette politique par les différents acteurs concernés : contribuables, administrations fiscales, Gouvernement, et Parlement, etc ; la conception d'une politique fiscale adéquate entraînant des réformes peut rencontrer des résistances.

### **A l'endroit des contribuables et des agents de l'état**

- ❖ cultiver comme cela a été prouvé dans l'analyse, les valeurs républicaines et d'éthique dont la mise en œuvre doit permettre de lutter contre les éléments ci-après :
  - ✓ l'incivisme fiscal et la corruption ;
  - ✓ l'évasion, la fraude en matière fiscale et douanière, et la concurrence déloyale ainsi que les phénomènes liés à la fuite des capitaux ;

- ✓ la réticence vis-à-vis des réformes, l'absence de culture de l'obligation de résultat et de reddition de compte ;
- ❖ renforcer le contrat social et fiscal entre les citoyens et le Gouvernement. L'édifice d'une fiscalité tournée vers le développement devra être bâti sur des bases solides, car elle est appelée à répondre à des urgences sociale et économique. Les Etats ne sont toutefois pas les seuls acteurs responsables de la satisfaction de ces exigences. La réalisation d'un développement durable interpelle l'ensemble de la société et implique en fait un traitement conjoint des effets économiques, sociaux et de toute action humaine

C'est à ces conditions que la nouvelle politique fiscale pourra devenir une opportunité pour l'émergence économique du Bénin.

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES****I - Ouvrages**

- [1] – **Bouvier M.** (2008), *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*. LGDJ, Dunod.
- [2] – **Geze G.** (1936), *Cours de finances publiques 1935-1936*, LGDJ, Paris,
- [3] – **Muzellec R.** (2006), *Finances publiques, 14ème édition*, Sirey, Paris, p714.
- [4] – **SEMEDO G.** (2001), *Economie des Finances Publiques*, Ellipses, Paris, p319.

**II - Articles et Monographies**

- [1] – **Dossou A.** (2008), *Leçons et conditions pour l'émergence économique dans l'espace UEMOA*, Forum AfrikBourse, 23 et 24 juin 2008
- [2] – **EYEBIYI C.** (2007), *La mise en place d'une fiscalité de développement dans un pays moins avancé en vue de son émergence*, CIPB/ PGDP-DANIDA CIPB/PGDP-DANIDA, Cotonou, le 30 octobre 2007.
- [3] – **ADJOVI E.** et **LANHA M.** (2008), *Qu'est-ce que la fiscalité de développement?*
- [4] – **Gouvernement du Bénin** (2007), *Agenda pour un Bénin Emergent*.
- [5] – **Gouvernement du Bénin et PNUD** (2000), *Etudes Nationales de Perspectives à long termes NLTPS- Bénin 2025 - Juin 2000*
- [6] – **CEDEAO-CAPOD** (2011), *Mobilisation des ressources intérieures au Bénin : Etats des lieux et stratégies d'amélioration*

- [7] – Gouvernement du Niger, MEF/INS/ONPDHD (2008) *Analyse de la politique fiscale au Niger et ses impacts sur la pauvreté, juin 2008.*
- [8] – DGAE/MEF, (2011) *L'évaluation ex-ante de l'impact de la mise en œuvre de la fiscalité de développement sur le cadre macroéconomique et la réduction de la pauvreté au Bénin.*
- [9] – DGID/MEF, (2011) *Le message des impôts n°1 de l'année 2011.*
- [10] – UEMOA (2011), *Rapport semestriel de la surveillance multilatérale*
- [11] – MFE (2001) *Bilan et Perspectives à court et à moyen termes de l'Economie Nationale : le financement de l'Economie Nationale.*
- [12] – GRFD (2010) *Rapport général.*

### **III - Textes légaux et instructions administratives**

- [1] – Décret N° 2008 – 359 du 13 juin 2008 portant institution d'un Groupe de Réflexion sur la fiscalité de développement
- [2] – Message du Ministre d'Etat message du Ministre d'Etat, chargé de la prospective, du développement et de l'évaluation de l'action publique, lors de la cérémonie d'installation officielle des membres du Groupe de réflexion sur la fiscalité de développement en date du 20 juin 2008

### **IV - Sites internet**

- [1] – Encyclopédie libre Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org> - 10 octobre 2012
- [2] – Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : <http://www.insae-bj.org/> - 10 octobre 2012
- [3] – Gouvernement du Bénin : <http://www.gouv.bj/> - 10 octobre 2012

[4] – Ministère de l’Economie et des Finances du Bénin :

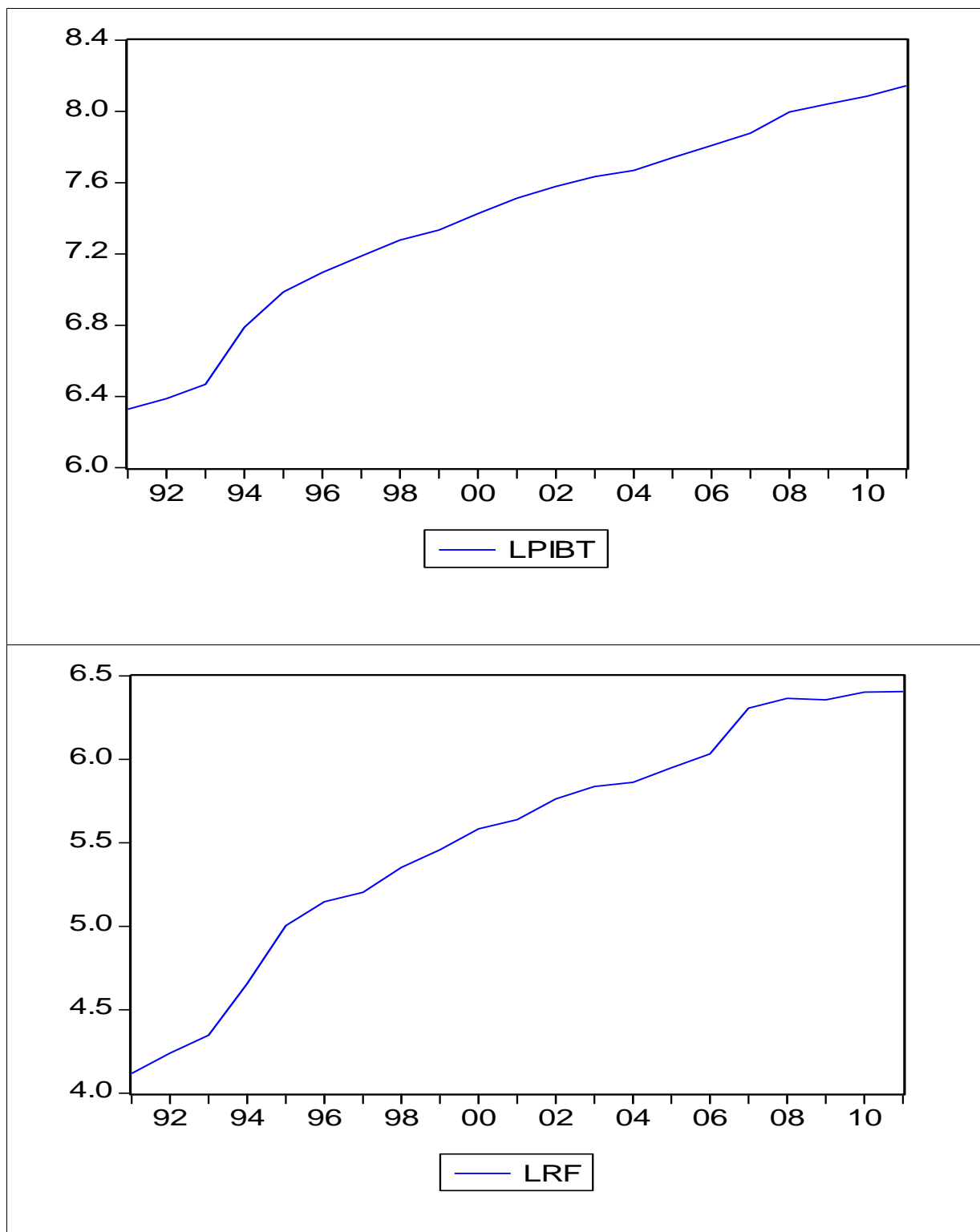
<http://www.finances.bj/> - 10 octobre 2012

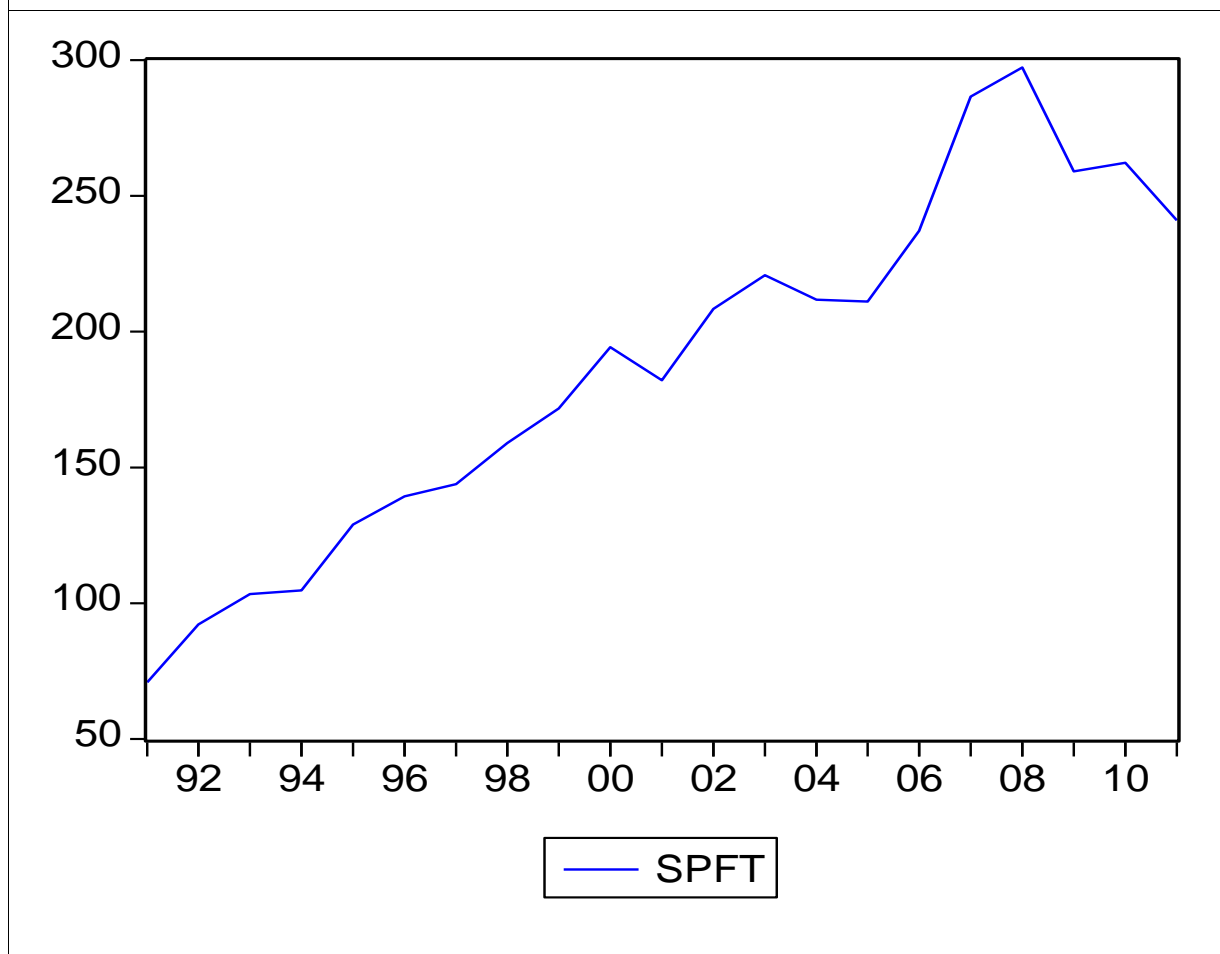
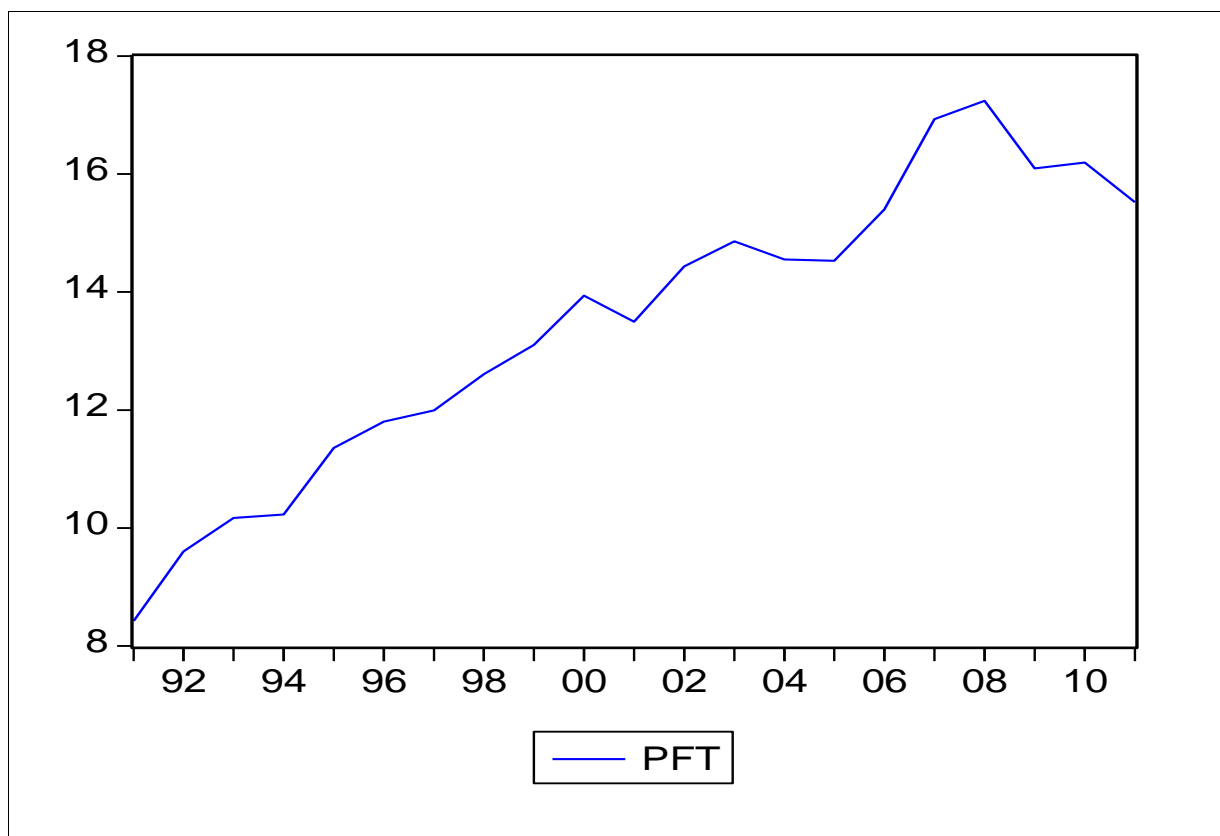
[5] – Projet d’Appui au Secteur Privé du Bénin :

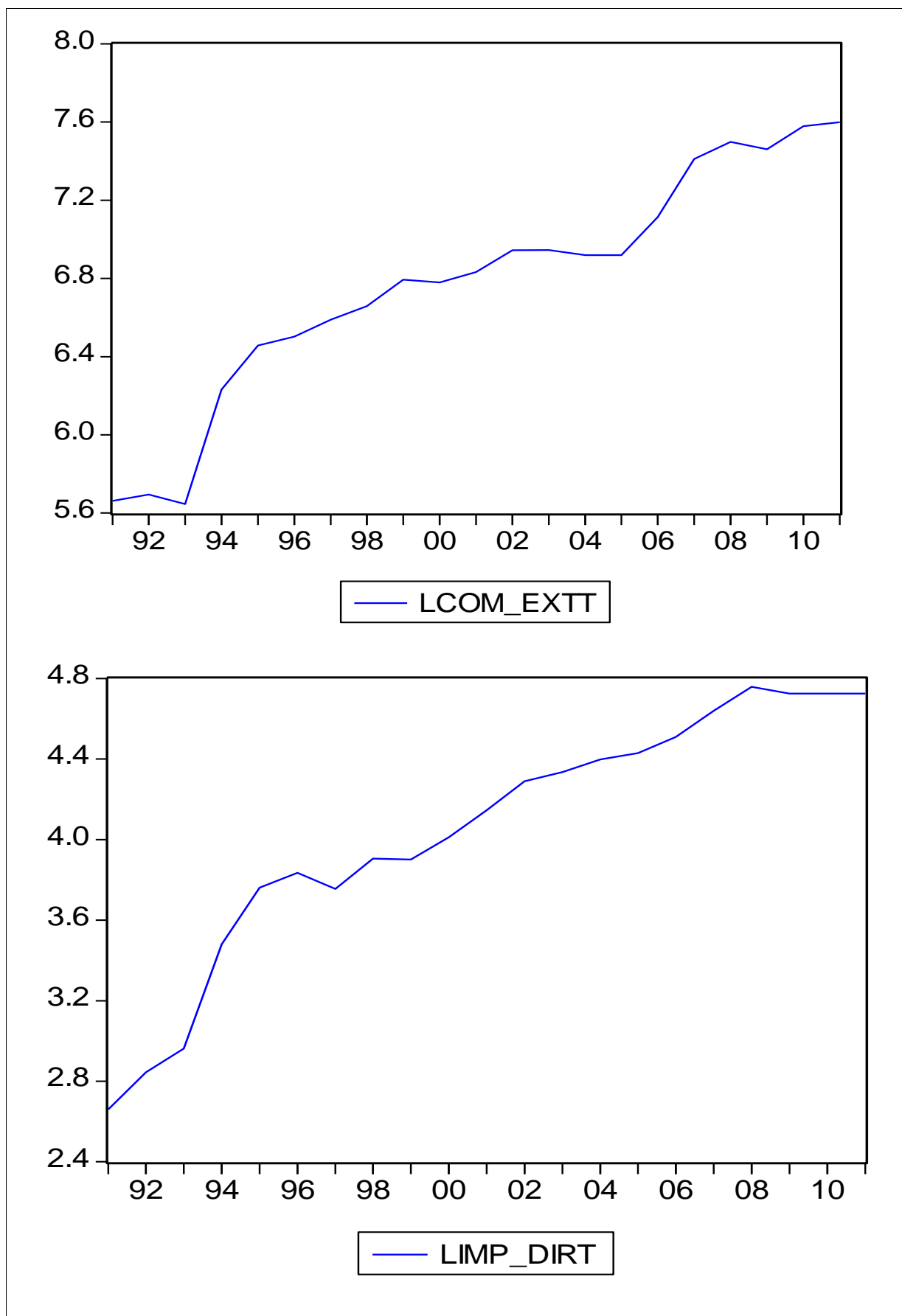
<http://www.economiebenin.org/> - 10 octobre 2012

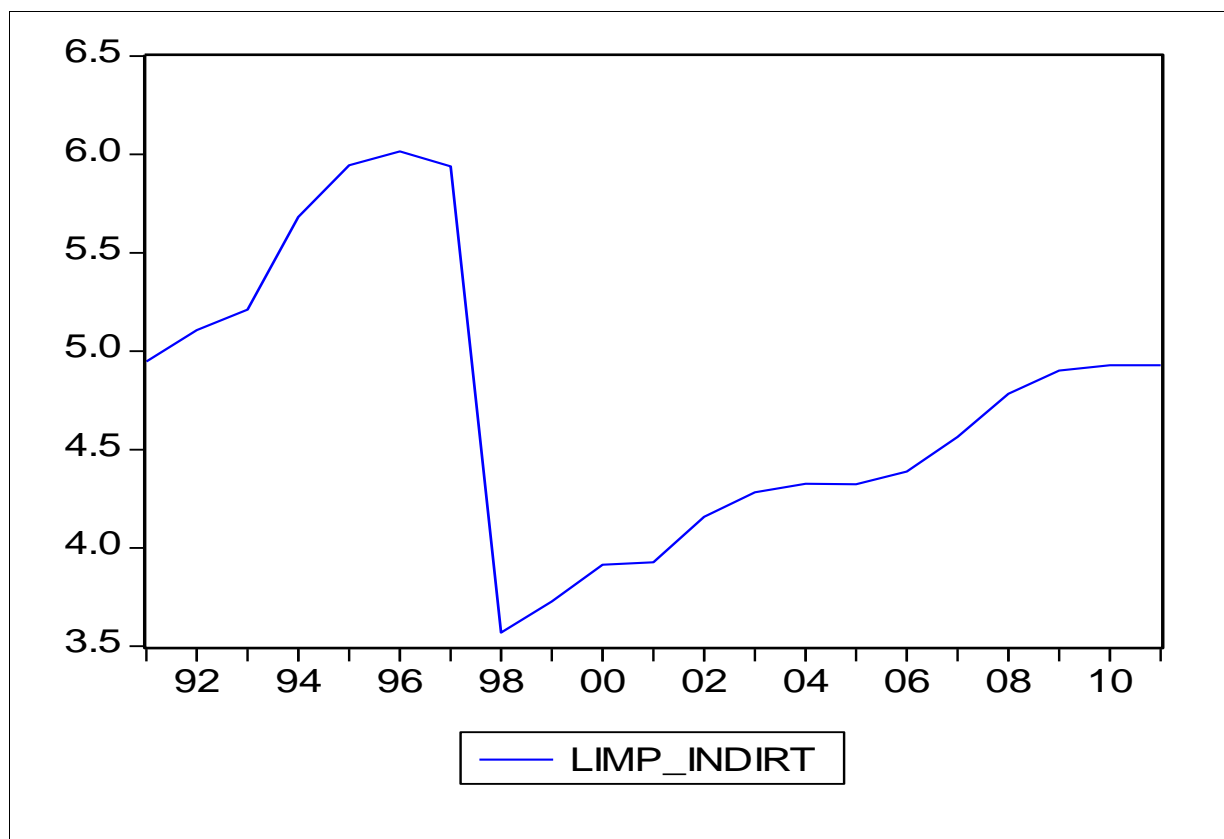
[6] – Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) :

<http://www.uemoa.int/> - 10 novembre 2012

**ANNEXES**Annexe 1 : Trajectoire des séries des modèles







Source : DGAE/INSAE, 2012

## ANNEXE 2 : Les résultats

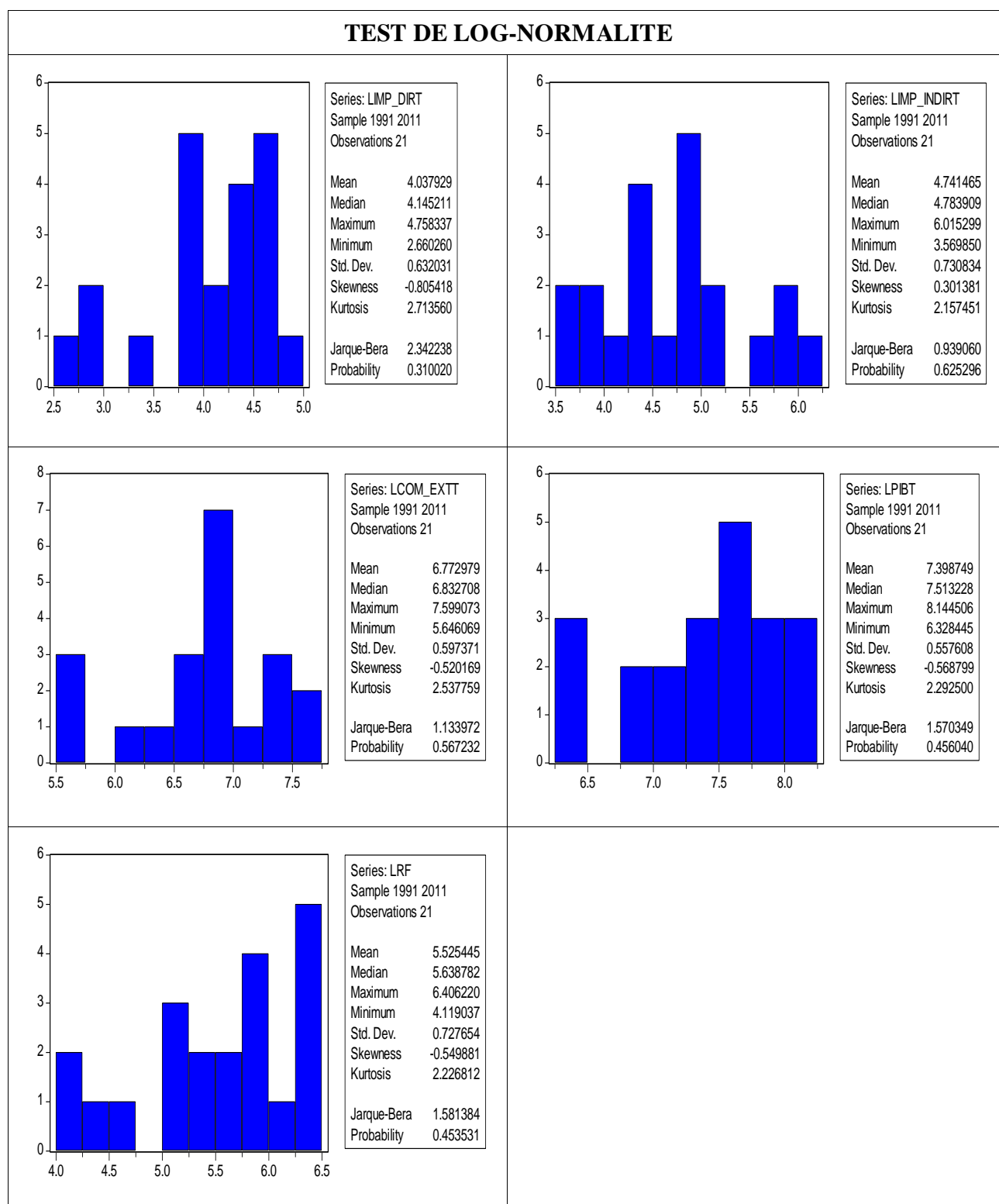
Tableau 1 : Résultats du test de Dickey Fuller sur les variables

Variables	Test à niveau						Test en différence primaire					
	ADFc	ADFt	Retard	Cst	Trend	Décision	ADFc	ADFt	Retard	Cst	Trend	Décision
LPIBt	-2,59	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-3,55	-3,26	4	Oui	Non	stationnaire
LDEP_PUBt	-1,38	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,68	-3,02	4	Oui	Non	stationnaire
LIMP_DIRt	-1,96	-3,65	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-2,33	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LIPM_INDIRt	-1,75	-3,02	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,15	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
PFt	-2,57	-3,66	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,49	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
SPFt	-1,55	-3,80	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-4,65	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LCOM_EXTt	-2,74	-3,67	4	Oui	Non	Non Stationnaire	-2,92	-1,96	4	Non	Non	stationnaire
LRF	4,59	-1,96	4	Non	Non	Stationnaire						

Les résultats du test de Dickey Fuller, révèlent que la plus part des variables ne sont pas stationnaires à niveau mais elles le sont en différence première. Le test de Johansen s'avère donc nécessaire pour confirmer ou non l'existence de cointégration sur les variables.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 2 : Tests de normalité Jarque Bera



La statistique de Jarque-Béra pour toutes les variables ci-dessus est inférieure à 5,99. On conclut que nos variables sont toutes log-normales.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 3 : Résultats des tests de cointégration de Johansen

<b>Résultat du modèle 1</b>				
Date: 01/05/13 Time: 04:34				
Sample (adjusted): 1993 2011				
Included observations: 19 after adjustments				
Trend assumption: No deterministic trend (restricted constant)				
Series: LPIBT LIMP_DIRT LIMP_INDIRT				
Lags interval (in first differences): 1 to 1				
Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)				
Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.679726	39.78962	35.19275	0.0149
At most 1	0.500140	18.15664	20.26184	0.0950
At most 2	0.230631	4.981515	9.164546	0.2854
Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level				
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level				
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values				
<b>Résultat du modèle 2</b>				
Date: 01/05/13 Time: 04:32				
Sample (adjusted): 1993 2011				
Included observations: 19 after adjustments				
Trend assumption: No deterministic trend				
Series: LRF PFT SPFT LCOM_EXTT				
Lags interval (in first differences): 1 to 1				
Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)				
Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.823819	66.43593	55.24578	0.0038
At most 1	0.610154	33.44728	35.01090	0.0729
At most 2	0.475715	15.54921	18.39771	0.1198
At most 3	0.158577	3.280547	3.841466	0.0701
Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level				
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level				
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values				

Ce test peut être utilisé dans tous les cas de figures (même ordre d'intégration ou ordres d'intégration différents). Johansen (1988) propose des estimateurs du maximum de vraisemblance pour tester la cointégration des séries. Pour cela effectue le test de rang de cointégration. Comme hypothèses on a :

$H_0$  : non cointégration contre  $H_1$  : cointégration

On compare le ratio de vraisemblance à la valeur critique. Si le rang de cointégration est égal à zéro, on rejette l'hypothèse de cointégration sinon on accepte l'hypothèse de cointégration.

« \* » indique que le rang de cointégration vaut un (1). Les séries considérées sont cointégrées.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 4 : Résultats de l'estimation des modèles

Résultats du modèle1				
Dependent Variable: D(LPIBT)				
Method: Least Squares				
Date: 01/05/13 Time: 03:23				
Sample (adjusted): 1992 2011				
Included observations: 20 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.848836	0.382593	2.218640	0.0449
D(LIMP_INDIRT)	-0.288679	0.070819	-4.076306	0.0013
D(LIMP_DIRT)	0.006047	0.011009	0.549305	0.0592
<b>LPIBT(-1)</b>	<b>-0.223503</b>	<b>0.087048</b>	<b>-2.567592</b>	<b>0.0234</b>
LIMP_INDIRT(-1)	-0.197613	0.073650	-2.683153	0.0188
LIMP_DIRT(-1)	0.012824	0.009882	1.297615	0.0217
D1994	0.112751	0.036535	3.086159	0.0087
R-squared	0.920602	Mean dependent var		0.090803
Adjusted R-squared	0.883956	S.D. dependent var		0.064717
S.E. of regression	0.022046	Akaike info criterion		-4.522152
Sum squared resid	0.006318	Schwarz criterion		-4.173646
Log likelihood	52.22152	F-statistic		25.12194
Durbin-Watson stat	1.815518	Prob(F-statistic)		0.000002

**Résultats du modèle2**

Dependent Variable: D(LRF)  
 Method: Least Squares  
 Date: 01/04/13 Time: 08:30  
 Sample (adjusted): 1992 2011  
 Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-1.118683	0.506566	-2.208365	0.0474
D(PFT)	0.346705	0.199701	1.736121	0.1081
D(SPFT)	-0.009454	0.006633	-1.425318	0.1796
D(LCOM_EXTT)	0.469697	0.082187	5.714983	0.0001
<b>LRF(-1)</b>	<b>-0.530016</b>	<b>0.165950</b>	<b>-3.193828</b>	<b>0.0077</b>
PFT(-1)	0.249278	0.106982	2.330082	0.0381
SPFT(-1)	-0.006082	0.002943	-2.066732	0.0610
LCOM_EXTT(-1)	0.273797	0.125274	2.185581	0.0494
R-squared	0.890037	Mean dependent var		0.114359
Adjusted R-squared	0.825892	S.D. dependent var		0.095550
S.E. of regression	0.039869	Akaike info criterion		-3.317247
Sum squared resid	0.019075	Schwarz criterion		-2.918954
Log likelihood	41.17247	F-statistic		13.87542
Durbin-Watson stat	2.296846	Prob(F-statistic)		0.000069

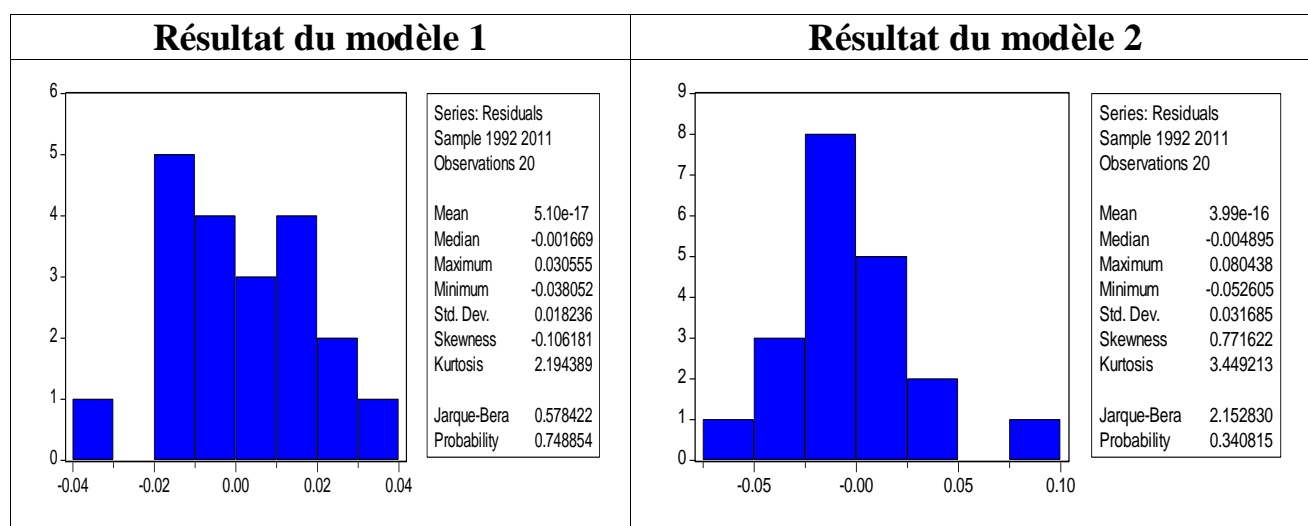
Les tableaux présentant les résultats de l'estimation des différents modèles, montrent que les statistiques de Student calculées (en valeur absolue) pour toutes les variables explicatives (à l'exception des variables D(PFT) et D(SPFT) sont toutes supérieures à la valeur critique lue au seuil de 5%. Donc ces variables sont significatives. Ce point de vue est confirmé par les probabilités afférentes à ces variables qui sont toutes inférieures à 5%. De façon particulière, il faut noter que le fait que la variable Dummy D1994 soit significative, justifie sa présence dans le modèle pour prendre en compte les phénomènes inflationnistes ayant conduit à la dévaluation du FCFA en 1994.

Par un raisonnement analogue au cas précédent, la probabilité relative à la statistique de Fisher est inférieure à 0,05 au niveau des tableaux présentant l'estimation des

différents modèles. On conclut que les modèles sont globalement significatifs au seuil de 5%. Par ailleurs, les coefficients de corrélation sont respectivement de 92% et de 89%. Ces valeurs confirment bien la qualité des ajustements réalisés.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 5 : Test de normalité des résidus



Les tests de normalité sur les résidus des modèles de long terme révèlent que la statistique de Jarque Berra est inférieure à 5,99. D'où les résidus sont tous normaux.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 6 : Résultats du test de Dickey Fuller sur les résidus

Modèle 1		
Null Hypothesis: RESID1 has a unit root		
Exogenous: None		
Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=4)		
	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.074131	0.0004
Test critical values:	1% level	-2.692358
	5% level	-1.960171
	10% level	-1.607051

**Modèle 2**

Null Hypothesis: RESID2 has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.887906	0.0011
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

Les tests de Dickey-Fuller sur ces mêmes résidus montrent que la valeur absolue de la statistique calculée est supérieure à celle de la valeur critique au seuil de 5%. Les résidus sont donc stationnaires à niveau et par conséquent des bruits blancs.

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

**Tableau 7** : Résultats du test d'autocorrélation des erreurs de Breusch Godfrey

**Modèle 1**

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.095735	Probability	0.909454
Obs*R-squared	0.342171	Probability	0.842749

**Modèle 2**

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.426716	Probability	0.663994
Obs*R-squared	1.572650	Probability	0.455516

La probabilité relative à la statistique de Fisher sur passe les 5% au niveau de tous les modèles. Les erreurs sont donc indépendantes

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

Tableau 8 : Résultats du test d'hétéroscédasticité des erreurs de White

<b>Modèle 1</b>			
White Heteroskedasticity Test:			
F-statistic	0.283836	Probability	0.971522
Obs*R-squared	5.614347	Probability	0.897818
<b>Modèle 2</b>			
White Heteroskedasticity Test:			
F-statistic	0.129219	Probability	0.998927
Obs*R-squared	4.374680	Probability	0.986514
La probabilité relative à la statistique de Fisher sur passe les 5% au niveau de tous les modèles. Les erreurs sont donc homoscédastiques			

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

**Tableau 9 : Résultats du test de Stabilité de Cusum des modèles MCE**

<b>Modèle 1</b>	
<b>Tes de CUSUM de stabilité</b>	<b>Tes de CUSUM carré de stabilité</b>
<b>Modèle 2</b>	
<b>Tes de CUSUM de stabilité</b>	<b>Tes de CUSUM carré de stabilité</b>
<p>La stabilité est mise en exergue à l'aide du test de Cusum (Durbin, Brown, Ewans). On peut remarquer aisément que les courbes de Cusum au niveau des différents modèles ne coupent pas les corridors. D'où les modèles à correction d'erreur sont ponctuellement et structurellement stables.</p>	

Source : Résultats extraits du logiciel Eviews

**Vérification de la condition indispensable de validation du modèle MCE**

la condition indispensable à la validation des modèles à correction d'erreur est également vérifiée. En effet, une lecture du listing fourni par le logiciel Eviews sur résultats des estimations des modèles indique que les forces de rappel vers l'équilibre (coefficients en gras) ont un signe négatif. De plus, les probabilités correspondantes à la valeur critique de Student calculée sont inférieures à 5%. On conclut donc que les forces de rappel vers l'équilibre sont significativement négatives. Les modèles à correction d'erreur sont donc validés.

## TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DU JURY .....	ii
AVERTISSEMENT .....	iii
DEDICACE .....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
SOMMAIRE .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	ix
RESUME.....	xi
INTRODUCTION GENERALE .....	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	4
1.1. PROBLEMATIQUE.....	5
1.1.1. Le contexte général.....	5
1.1.2. Justification de l'étude.....	7
1.2. OBJECTIFS HYPOTHESES ET INTERET DE L'ETUDE.....	9
1.2.1. Objectifs de recherche.....	9
1.2.2. Hypothèses, intérêt et délimitation de l'étude.....	9
1.3. REVUE DE LITTERATURE .....	11
1.3.1. Notions conceptuelles de l'étude.....	11
1.3.2. Revue théorique.....	22
1.3.3. La Revue empirique.....	26

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	31
2.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	32
2.2. L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES.....	33
CHAPITRE III : BASE POUR UNE FISCALITE PROPICE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU BENIN .....	39
3.1. ESQUISSES DES CARACTERISTIQUES D'UNE FISCALITE DE DEVELOPPEMENT POUR L'ECONOMIE BENINOISE.....	40
3.1.1. Caractéristiques de base de la fiscalité de développement .....	40
3.1.2. Les stratégies de développement .....	42
3.2. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS MACRO- ECONOMIQUES.....	45
3.2.1. Analyse de la fiscalité béninoise aux niveaux communautaires (l'UEMOA et de la CEDEAO).....	45
3.2.2. Analyse de la fiscalité béninoise au niveau interne.....	48
3.3. ANALYSE DES RESULTATS .....	54
3.3.1. Analyse statistique des résultats .....	54
3.3.2. Analyse économique des résultats.....	62
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	a
ANNEXES.....	d
TABLE DES MATIERES.....	r